

2024 -2028



Projet de service

Service de Soins Infirmiers À Domicile

Domaine de l'Asnée

11 rue de Laxou

54600 Villers lès Nancy

Tél : 03 83 27 08 38

sad-villers@alagh.org

www.alagh.fr

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PRÉAMBULE | 4 |
| CHAPITRE 1 – UNE ASSOCIATION, DES ÉTABLISSEMENTS | 5 |
| 1.1 L’Histoire de l’ALAGH..... | 5 |
| 1.2 L’organisation de l’ALAGH | 5 |
| 1.3 Le Projet associatif..... | 8 |
| 1.3.1 Les valeurs de l’ALAGH | 8 |
| 1.3.2 Les orientations stratégiques de l’ALAGH | 9 |
| 1.3.3 Les orientations stratégiques du GCSMS | 10 |
| 1.3.4 Un CPOM à redéfinir | 11 |
| 1.4 L’histoire de l’établissement | 11 |
| 1.5 L’organisation de l’établissement..... | 13 |
| 1.6 Les missions de l’établissement | 14 |
| 1.6.1 Le cadre réglementaire | 14 |
| 1.6.2 Les schémas régionaux et départementaux..... | 18 |
| 1.6.3 Les arrêtés d’autorisation, agréments, habilitations | 18 |
| CHAPITRE 2 - LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES | 20 |
| 2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées | 20 |
| 2.2 Les attentes et besoins des personnes accompagnées..... | 23 |
| 2.3 L’évolution des besoins des personnes accompagnées | 26 |
| CHAPITRE 3. NATURE DES PRESTATIONS ET MODALITÉS D’ACCOMPAGNEMENT | 27 |
| 3.1 Le parcours de la personne | 27 |
| 3.1.1 Les modalités d’admission | 27 |
| 3.1.2 La construction et la mise en œuvre du projet personnalisé..... | 27 |
| 3.1.3 La sortie..... | 29 |
| 3.2 L’offre de service et son organisation | 29 |
| 3.2.1 Le Projet de soins | 29 |
| 3.2.2 Le Projet d’accompagnement personnalisé..... | 32 |
| 3.2.3 Le Projet d’accompagnement social | 34 |
| 3.2.4 Le Projet Qualité/Sécurité - Prévention des risques | 35 |
| 3.2.5 Le Projet Ressources Humaines | 37 |
| 3.2.6 Le Projet de structuration des infrastructures..... | 40 |
| 3.2.7 Le Projet d’adaptation aux besoins et évolution du public..... | 42 |

| | |
|---|----|
| 3.3 L'entourage dans le parcours de la personne accompagnée | 45 |
| 3.4 Une logique inclusive : l'ancrage des activités dans les territoires | 46 |
| 3.4.1 Les partenariats..... | 46 |
| 3.4.2 Un ancrage et une ouverture sur les ressources locales et territoriales | 47 |
| CHAPITRE 4 – LES PRINCIPES D'ACTION ET D'INTERVENTION | 48 |
| 4.1 Les sources des principes d'intervention | 48 |
| 4.2 Une culture de bienveillance..... | 48 |
| 4.3 La gestion des paradoxes..... | 49 |
| 4.4 Les modalités de régulation (espace de réflexion éthique)..... | 49 |
| 4.5 L'amélioration continue de la qualité..... | 50 |
| 4.6 La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise | 50 |
| CHAPITRE 5 – LES PROFESIONNELS ET LES COMPÉTENCES UTILISÉES..... | 51 |
| 5.1 Les fonctions et délégations | 51 |
| 5.2 La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité | 51 |
| 5.3 Le soutien aux professionnels | 52 |
| CHAPITRE 6 – LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION ET DE DÉVELOPPEMENT | 53 |
| 6.1 Les modalités d'écriture du Projet d'Établissement..... | 53 |
| GLOSSAIRE | 54 |
| ANNEXE N°1 LES FICHES OBJECTIFS | 55 |
| ANNEXE N°2 LE PLAN D'ACTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT | 75 |

PRÉAMBULE

L'évolution de la société tend vers un vieillissement de la population engendrant l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes.

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile de Villers-lès-Nancy a pour mission première de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans.

Un projet d'établissement ou de service, c'est avant tout un outil de travail pour les professionnels et une référence au regard des pratiques de terrain. Pour atteindre cette ambition, nous l'avons construit avec les professionnels du SSIAD de l'ALAGH. Ce dernier a été rédigé à l'aide des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'Agence Nationale de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale (ANESM) : « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Des membres du Comité de Pilotage ont également bénéficié de l'expertise du CREA Grand Est pour animer les groupes de travail et co-construire ce projet.

La rédaction de ce projet, si elle est l'aboutissement d'une démarche, constitue également le début d'un processus d'évolution et d'amélioration de nos pratiques et fonctionnements, où chacun des professionnels pourra être impliqué.

Ce projet, véritable reflet d'une réflexion commune et d'une mobilisation des professionnels et des personnes accompagnées, constitue une référence institutionnelle, en interne et en externe. Il peut être décliné en projets de service ou programmes, qui se traduisent par des fiches actions mises en œuvre par les professionnels du SSIAD. Il est ainsi régulièrement évalué et analysé afin de maintenir des propositions d'axes d'amélioration et proposer des ajustements si nécessaire.

Notre SSIAD a orienté son projet vers une recherche constante d'amélioration des conditions de vie et de confort des personnes accompagnées, mais également sur la bonne cohérence de l'offre de service sur le territoire où il exerce. Le SSIAD propose des méthodes d'accompagnement capables de s'adapter aux situations et aux personnes selon leurs capacités, ressources, attentes et besoins, en favorisant l'échange, la communication et la collaboration.

Le SSIAD est un service qui favorise le maintien à domicile et considère celui-ci comme le lieu de vie de la personne que les professionnels se doivent de respecter, tout en inscrivant leurs interventions et leurs soins quotidiens. Les professionnels engagent un processus de réflexion et d'analyse des situations des personnes et de leur environnement de façon constante et ce, pour leur garantir une qualité de vie basée sur la sécurité, le bien-être et l'adaptabilité à leur environnement.

Les soins à domicile mettent en lumière la nécessité de reconnaître la personne dans sa totalité, en prenant en compte ses besoins physiques, émotionnels et sociaux.

1.1 L'HISTOIRE DE L'ALAGH

C'est au bord de la piscine de l'Institut de Réadaptation de Nancy qu'est née l'**ALAGH**.

Madame le **Docteur Irène Pierre**, cofondatrice de l'association raconte :

« C'était il y a plus de quarante ans, un jour en quittant la piscine de l'Institut de Réadaptation de Nancy, où j'étais allée comme je le faisais souvent, accompagner mon fils Serge, enfant handicapé de naissance, nous croisons **Monsieur le Professeur Louis PIERQUIN**, fondateur de l'Institut de Réadaptation de Nancy, dont la notoriété était reconnue par tous. J'avais été sa première externe :



- « Madame Pierre, accepteriez-vous de diriger l'école de kinésithérapie et d'ergothérapie de Nancy ? » me demanda-t-il,
- « Oui bien sûr, mais à condition que vous m'aidiez à créer une maison pour personnes handicapées, vous qui m'autorisez déjà à faire de la rééducation à mon fils handicapé dans votre piscine »,
- « D'accord », me répondit spontanément Monsieur Louis Pierquin, « d'autant plus que depuis 1965, nous poursuivons avec le Dr Cattenoz, un projet similaire au profit des personnes poliomyélitiques, ainsi que des personnes accidentées du travail. Malheureusement nous n'avons pas abouti... ! ».

Très vite Monsieur le Professeur Louis PIERQUIN sut fédérer autour de ce nouveau challenge, non seulement des hommes et des femmes de bonne volonté, appartenant à divers domaines de la santé, mais il sut également obtenir l'engagement et l'adhésion des autorités administratives compétentes, afin que soit créée sur la place de Nancy, une maison pour personnes lourdement handicapées.

C'EST AINSI QU'EST NÉE EN 1974 : L'ALAGH

1.2 L'ORGANISATION DE L'ALAGH

L'ALAGH gère quatre établissements médicalisés et un SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile).

L'association participe également au RAPHV (Réseau d'Accompagnement pour Personnes Handicapées Vieillissantes).

La Gouvernance de l'ALAGH :

Le Conseil d'Administration :

- Définit les orientations politiques et garantit la fidélité de l'action aux statuts,
- Nomme le Directeur Général de l'ALAGH,
- Approuve les comptes annuels et les plans d'investissement pluriannuels,
- Élabore les stratégies à mettre en œuvre,
- Confie aux instances opérationnelles le soin de décliner les objectifs retenus.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau qui :

- Assiste le Président de l'ALAGH dans l'exercice de ses missions,
- Veille à la bonne gestion courante de l'ALAGH et à ce titre, contrôle l'activité du Directeur Général et des responsables des établissements,

- Établit un rapport annuel sur la situation financière et morale de l'association,
- Présente les comptes de l'association en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration,
- Prépare le budget prévisionnel de l'ALAGH pour l'exercice social à venir en vue de son adoption par le Conseil d'Administration.

La Dirigeance de l'ALAGH

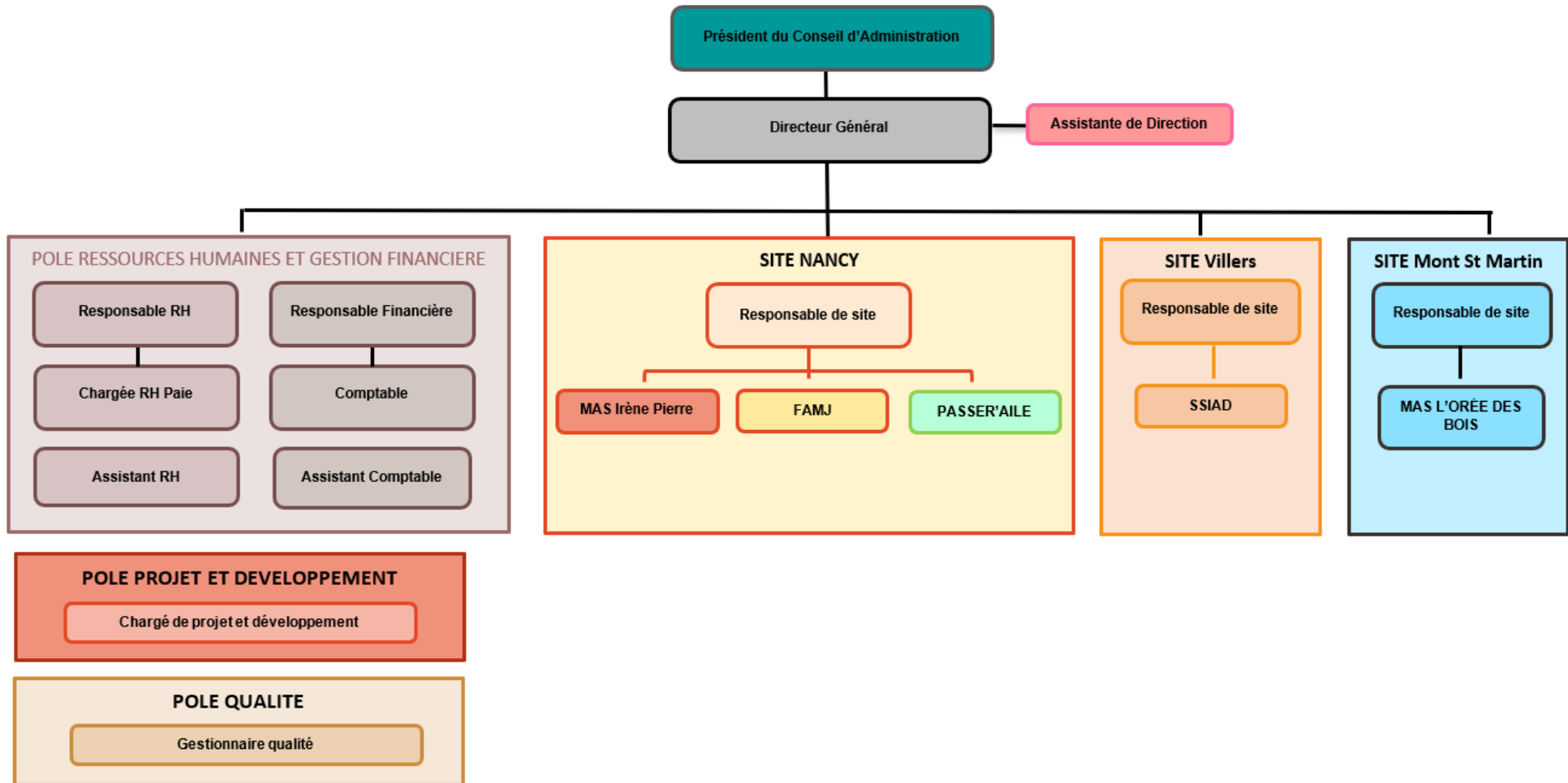
La Direction Générale :

- Missionnée par le Conseil d'Administration pour appliquer ses orientations politiques, la direction générale définit la stratégie de l'association et coordonne sa mise en œuvre.
- La Direction Générale centralise et mutualise les fonctions budgétaires, comptables et financières, la gestion de la paie, les ressources humaines et la formation, le système d'information, la politique de communication, la politique qualité/gestion des risques, la gestion du patrimoine, la politique d'achats....
- Elle est en charge de la coordination, de l'animation et assure un appui aux établissements et services pour garantir un haut niveau de qualité d'accompagnement des bénéficiaires.

Les établissements et services de l'ALAGH :

| Établissement / Service | Localisation | Places autorisées | | |
|---|---------------------|--|--------------------|-----------------|
| | | Accueil permanent | Accueil Temporaire | Accueil de jour |
| MAS Irène Pierre | NANCY (54) | 54 | 10 | 0 |
| Dispositif Passer'aile | NANCY (54) | 21 | 0 | 3 |
| FAMJ | NANCY (54) | 0 | 0 | 15 |
| MAS L'orée des bois | MONT ST MARTIN (54) | 55 | 0 | 10 |
| <i>TOTAL places d'hébergement ALAGH</i> | | <i>130</i> | <i>10</i> | <i>28</i> |
| SSIAD | VILLERS (54) | 151 dont 19 places pour PH | | |
| SAVS (RAPH 54) | | En partenariat avec 6 associations | | |
| Plateforme d'aide aux aidants O2 | | Dispositif co-porté par 5 associations | | |
| Unité de Logements et de Services (ULS) | | 14 appartements | | |

Organigramme Association ALAGH



1.3 LE PROJET ASSOCIATIF

1.3.1 LES VALEURS DE L'ALAGH

À travers son projet associatif, l'ALAGH fonde ses actions sur des valeurs et des principes :

HUMANISME

- En prônant le principe de non-discrimination (Cf arrêté du 8 sept 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'art L311-4 du CASF).
- En plaçant le respect et la considération de la personne au cœur de ses préoccupations.
- En défendant la dignité de chacun, condition d'accès à la citoyenneté.
- En offrant à chaque personne accompagnée, considération, attention, écoute et prise en compte de ses demandes et attentes personnelles.

AMBITION

- En s'autorisant à rêver la société de demain tout en gardant les pieds sur terre.
- En militant et agissant pour la construction d'une société inclusive où chacun a sa place.
- En accompagnant chacun vers le niveau maximal d'autonomie auquel il aspire.
- En construisant l'accompagnement en s'appuyant sur les capacités de la personne.
- En acceptant la part de risque inhérente à l'autonomie pour permettre à chacun d'avoir une réponse adaptée à ses besoins.

SOLIDARITE

- En encourageant le soutien entre résidents au sein de ses établissements.
- En se soutenant entre professionnels dans le meilleur intérêt de la qualité de l'accompagnement.
- En favorisant le soutien entre aidants.
- En faisant du bénévolat l'un des moteurs de son action associative.

PROFESSIONNALISME

- En construisant l'accompagnement sur une parfaite connaissance des besoins, des attentes, des compétences et des aptitudes de la personne.
- En rendant la personne acteur de son projet.
- En considérant que chaque professionnel joue un rôle dans la qualité de l'accompagnement et ce, quelle que soit sa fonction.
- En se donnant un devoir d'in-tranquillité, l'ALAGH se place en capacité - institutionnellement, collectivement et individuellement - de réinterroger son approche.

BIENVEILLANCE

- En mettant tout en œuvre pour comprendre la personne.
- En visant le bien-être et l'épanouissement de la personne.

OUVERTURE

- En facilitant l'accès à toute ressource externe pertinente pour la personne.
- En se plaçant en capacité d'innover en permanence.
- En favorisant la transparence des pratiques et en favorisant la communication en interne et en externe.
- En renforçant le partage des compétences tant inter-associatives que publiques et partenariales.

1.3.2 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ALAGH

L'ALAGH puise ses origines dans les valeurs humanistes et partagées par ses fondateurs. Afin de pérenniser leurs actions originelles et perpétuer leur état d'esprit, il est apparu nécessaire de formaliser ce qui constituait le projet associatif de l'association.

Véritable colonne vertébrale de la structure, le projet associatif fédère ses différents acteurs et donne cohérence et visibilité à leur engagement.

L'ALAGH est une entité vivante, innovante et en perpétuelle évolution ; il est dès lors naturel que son projet associatif porte l'empreinte de ses caractéristiques. Il doit en outre s'inscrire dans la durée de l'action et déterminer la stratégie de mouvement de l'association.

Voici nos objectifs sur 5 ans :



1.3.3 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GCSMS

Le rapprochement entre la Fondation Saint Charles et l'ALAGH prend la forme d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) et va regrouper les fonctions supports (*actuelles ou prévues*) RH, finance, qualité, projet, patrimoine, SI, communication.

Le Projet Politique 2024-2028 du groupe SOLILA va guider l'action des établissements et services de la Fondation Saint Charles et de l'ALAGH.



Les axes clés du projet politique se définissent autour de 3 grandes orientations :

Orientation Stratégique n°1 : développer une palette d'accompagnements et de services renforcés en favorisant la liberté de choix de la personne et de ses proches aidants.

- Objectif opérationnel 1 : Inscrire le pouvoir agir des personnes handicapées, âgées et leurs proches aidants comme référence du développement de notre palette d'accompagnement.
- Objectif opérationnel 2 : Soutenir l'expression des projets personnalisés. Identifier et prévenir les ruptures de parcours potentielles.
- Objectif opérationnel 3 : Adapter les prestations offertes à la personne et à ses proches aidants en développant des réponses alternatives innovantes d'accompagnement qui tiennent compte de leurs attentes.
- Objectif opérationnel 4 : Favoriser des liens et du partage tant entre les personnes accompagnées que les proches aidants en promouvant des lieux d'expression (pair aidance).
- Objectif opérationnel 5 : Développer des collaborations fortes entre les professionnels de chaque association et le partage d'expertises.
- Objectif opérationnel 6 : Être garant en tout cela du respect et du bien-être de la personne accompagnée.

Orientation Stratégique n°2 : promouvoir, soutenir, créer, individualiser les projets et parcours professionnels.

- Objectif opérationnel 1 : Élaborer un référentiel managérial commun aux deux structures.
- Objectif opérationnel 2 : Développer et valoriser les compétences additionnelles pour promouvoir les parcours professionnels.
- Objectif opérationnel 3 : Généraliser l'accès et la construction de formations innovantes tout en développant des partenariats avec les organismes (nouveaux métiers, formations flash, partage de bonnes pratiques, etc.).
- Objectif opérationnel 4 : Inscrire/favoriser la mobilité professionnelle comme un levier au service des parcours professionnels.
- Objectif opérationnel 5 : Développer un Plan de Développement des Compétences inter associatif.
- Objectif opérationnel 6 : Constituer un pool de remplacement inter associatif, en priorité pour les fonctions d'Aide-soignant et Infirmier Diplômé d'État.
- Objectif opérationnel 7 : À partir de l'analyse des données du bilan social de notre environnement et de la situation économique du groupement, définir des actions destinées à favoriser la qualité de vie au travail.

Orientation Stratégique n°3 : ensemble, aller vers un nouveau modèle de gouvernance et d'organisation adapté aux ambitions communes, au service de tous.

- Objectif opérationnel 1 : Développer une stratégie de communication du groupement, au service des projets.

- *Objectif opérationnel 2 : Structurer l'organisation hiérarchique et fonctionnelle du siège du groupement et unifier l'organisation des établissements et services.*
- *Objectif opérationnel 3 : Promouvoir le questionnement éthique par l'installation d'une commission du groupement ouverte aux partenaires.*
- *Objectif opérationnel 4 : Améliorer la performance globale et opérationnelle des établissements et services (managériale, démarche qualité, gestion des ressources, gestion financière) par l'optimisation des ressources.*
- *Objectif opérationnel 5 : Renforcer et partager une démarche d'amélioration continue de la qualité afin d'évaluer la performance des prestations délivrées.*

1.3.4 UN CPOM À REDÉFINIR

Le premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), a été conclu pour la période 2020-2024. Le travail de négociation du second CPOM doit s'engager, en intégrant de nouveaux éléments.

En effet, le rapprochement ALAGH et Fondation St Charles nécessite que les deux organismes gestionnaires fassent coïncider leurs CPOM au travers notamment de fiches actions croisées.

1.4 L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ALSAD "Association Lorraine de Soins À Domicile" a été créée en 1967 à partir d'un dispensaire de quartier transformé par la suite en Centre De Soins Infirmiers (CDSI) géré par les Sœurs hospitalières de Saint-Charles. En 1982, s'est adossé au CDSI un Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), atteignant progressivement le nombres de 120 places pour personnes âgées dépendantes.

C'est en 1995 que la collaboration entre ALSAD et ALAGH a débuté avec la réalisation de prestations en soins infirmiers par le CDSI au profit des usagers du Foyer d'Accueil Médicalisé situé sur le site de l'ALAGH Nancy.

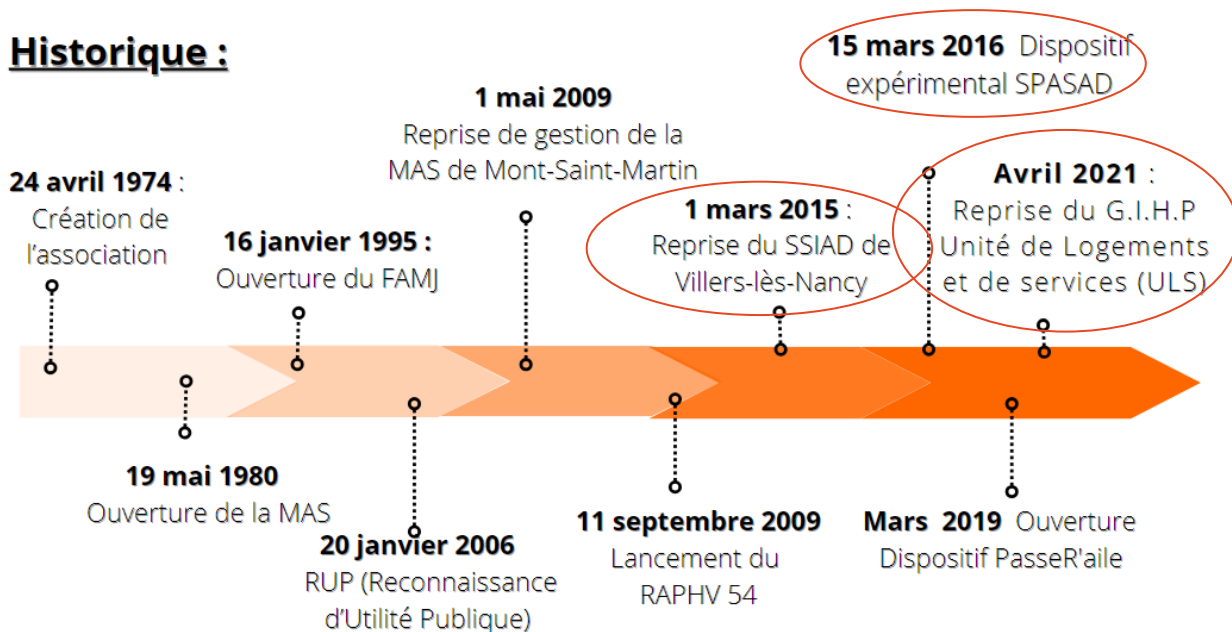
Au sein des Conseils d'Administration de l'ALAGH et de l'ALSAD, certains administrateurs étaient communs aux deux structures dont le Président. À partir du 1^{er} juin 2013, le rapprochement entre les deux structures s'est accentué par la mise en place d'une direction opérationnelle commune aux deux établissements.

Ces différentes collaborations ont naturellement conduit les dirigeants des deux associations à envisager un rapprochement juridique plus important et à examiner la possibilité d'engager une fusion de l'ALAGH et de l'ALSAD. C'est ainsi que **le 1^{er} mai 2015, le SSIAD a intégré l'ALAGH, sous le nom de « ALAGH Soins À Domicile ».**

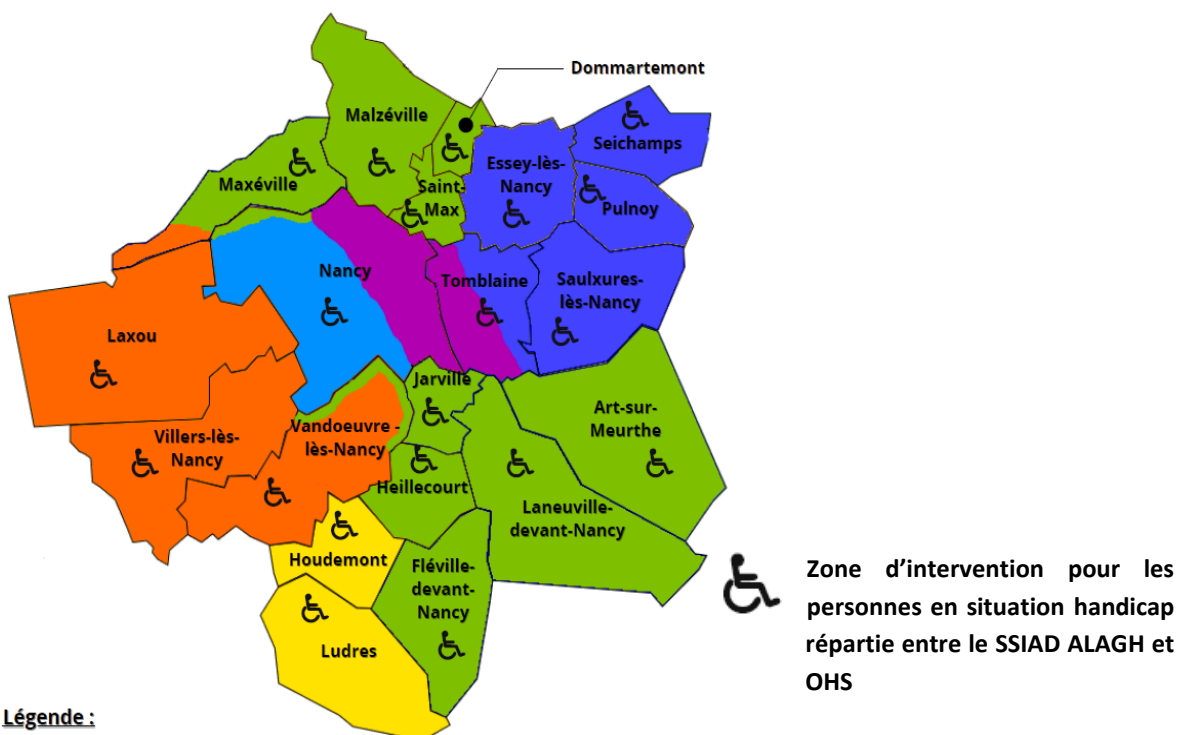
Par la suite, le SSIAD a su évoluer avec :

- La création d'un dispositif expérimental de Service Polyvalent d'Aide, de Soins et d'Accompagnement à Domicile (SPASAD) en partenariat avec Ville et Services, le 15 mars **2016** ;
- L'acquisition de 5 places supplémentaires, passant de 120 à 125 places autorisées, le 1^{er} janvier **2019** ;
- La reprise du SSIAD du GIHP Lorraine avec 26 places dont 19 places autorisées pour personnes en situation de handicap, le 1^{er} avril **2021**.

Historique :



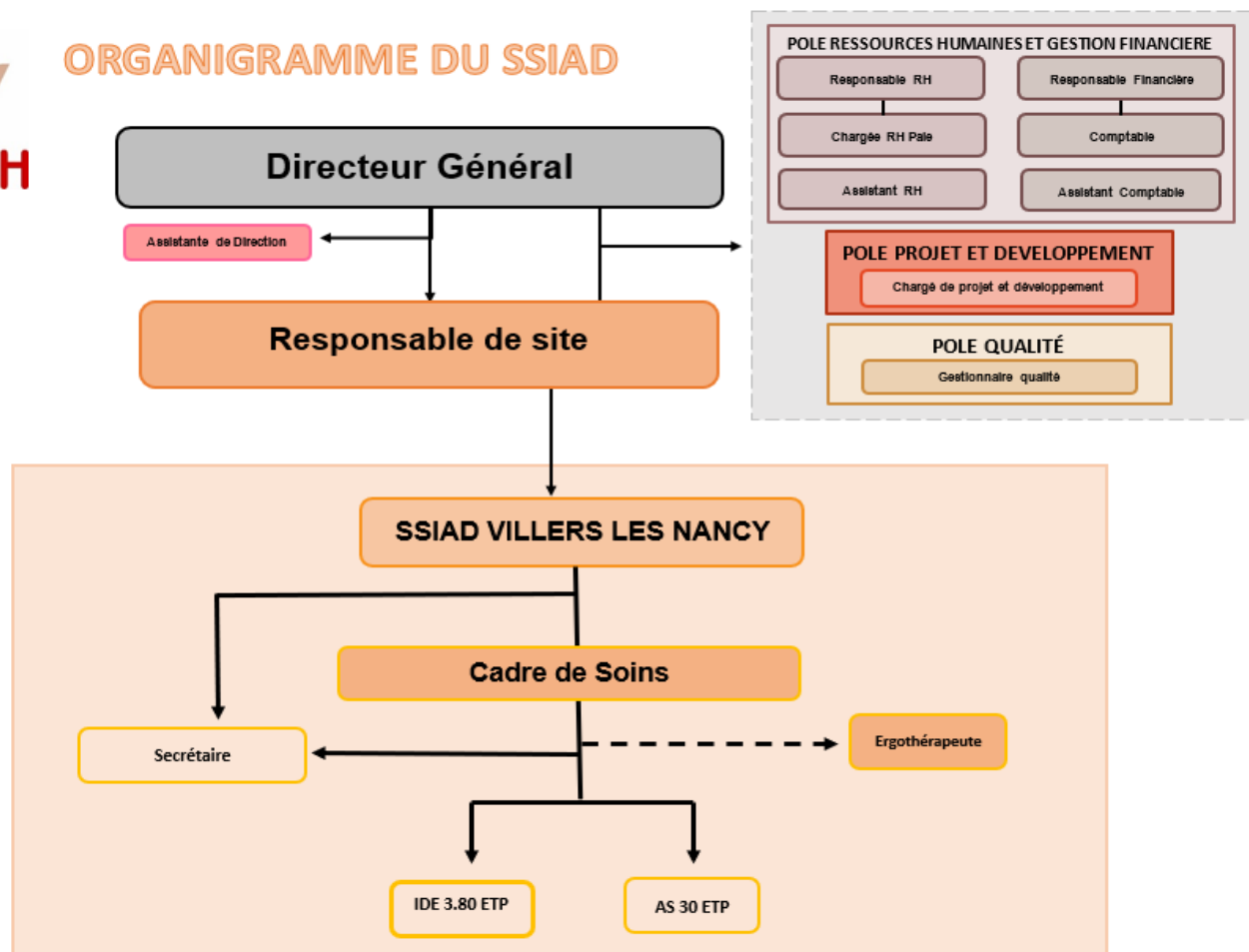
Le SSIAD intervient pour ses 151 places sur un territoire délimité, en collaboration avec les autres SSIAD existants :



Les moyens humains



ORGANIGRAMME DU SSIAD



Le directeur général, est le garant privilégié de la qualité du service rendu et de l'adaptation des prestations à chacune des situations individuelles. Il garantit les droits fondamentaux des personnes et la mise en œuvre des moyens, de leur expression et de leur participation. Il est le garant du lien entre les différents établissements et services du Groupement de Coopération à venir : SOLILA.

La responsable d'établissement/service, prévoit et organise l'activité de soins pour atteindre les objectifs du projet. Elle adapte et met à disposition les ressources humaines nécessaires. Elle assure le suivi des effectifs et coordonne la gestion des ressources matérielles et des équipements. Elle garantit et met en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques. Elle participe au pilotage financier et ressources humaines de l'établissement, et met en œuvre les actions qui la concernent. Ainsi, elle garantit le bon fonctionnement de l'établissement en termes de gestion financière et de gestion des ressources humaines. Elle a un rôle central dans la coordination avec les autres établissements de l'ALAGH et l'ensemble des partenaires.

L'infirmière coordinatrice (IDEC) veille à la réalisation et au suivi des accompagnements ainsi qu'à la qualité des soins. Elle évalue, encadre, coordonne et organise les soins au domicile des personnes. Elle impulse une dynamique de suivi des projets d'accompagnement individualisés et de réévaluation régulière des besoins des personnes. Elle est garante du suivi et de l'efficacité des soins prodigués. Elle participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité et met en œuvre les actions qui la concernent. Elle organise les soins

infirmiers et assure la gestion des équipes soignantes. Elle participe à la gestion des ressources humaines au sein de l'établissement. Ce poste central est assuré par 1 ETP, ce qui permet une bonne maîtrise de la ligne managériale, en lien direct avec la responsable de site.

Les infirmiers prodiguent des soins ponctuels ou réguliers, en portant une attention particulière à l'état de santé et au bien-être des personnes. Ils coordonnent et assurent le suivi des soins quotidiens relevant de leurs compétences, et gèrent l'application et le suivi des prescriptions médicales et médicamenteuses. Ils participent à la coordination des soins et à l'évaluation des accompagnements au domicile. Ils participent à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

En 2023, la création d'un poste à 80% de coordination infirmière a permis d'embaucher une IDE supplémentaire et de renforcer ainsi la présence IDE dans le service. L'ensemble de l'équipe actuelle se partage la coordination terrain sur plusieurs missions spécifiques. Cependant, les missions de coordination sont parfois mises de côté pour répondre en priorité aux besoins en soin et assurer la continuité de ces soins lors de périodes d'absentéisme. Le secteur géographique du SSIAD, et notamment le secteur élargi (Nancy et grande couronne), ne permet pas à l'équipe IDE de prendre en charge la totalité des soins infirmiers des personnes accompagnées au SSIAD. Pour pallier ce manque, des conventionnements avec des infirmiers libéraux permettent de répondre à la totalité des besoins en soins infirmiers.

Les aides-soignants dispensent les soins de nursing et apportent une aide pour les actes de la vie quotidienne. Ils ont un rôle majeur dans l'adaptation des accompagnements et la bonne cohérence des soins prodigués. Ils participent à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les aides-médico-psychologiques sont autorisés à exercer au sein d'un SSIAD et ont les mêmes missions que les aides-soignants. Leurs compétences plus spécifiques auprès des personnes en situation de handicap, est une réelle plus-value au sein du SSIAD.

La secrétaire a un rôle central dans le fonctionnement du service. Elle accueille, informe, oriente les personnes selon leurs demandes. Elle soutient l'IDEC et la responsable de site dans les tâches administratives et logistiques.

L'ergothérapeute participe au maintien de l'autonomie des personnes accompagnées en proposant des aménagements et des solutions adaptées à la personne et à son environnement. Elle apporte un soutien aux équipes soignantes dans l'aménagement du domicile et les pratiques professionnelles en termes de gestes et postures. Elle a un rôle dans la formation et la prévention des risques professionnels.

Les services administratifs, dits fonctions supports : le service ressources humaines, le service financier, le service développement et le service qualité contribuent au bon fonctionnement du service et à la qualité des accompagnements. Il garantit à l'ALAGH et à chaque établissement une pérennité et une stabilité dans les domaines qui les concernent.

1.6 LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

1.6.1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **Les textes relatifs à la catégorisation du SSIAD**

L'association ALAGH est reconnue d'utilité publique en date du 20 janvier 2006.

Les SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile) contribuent à accompagner à domicile les personnes âgées et les personnes en situation de handicap en dispensant des soins infirmiers dits techniques, d'hygiène et de confort. Les interventions s'effectuent sur prescription médicale et sont prises en charge par l'assurance maladie. Les SSIAD sont régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui les nomme comme service médico-social (Art 312-1 du CASF).

Le SSIAD ALAGH est conforme aux dispositions du **décret n°2004-613 du 25 juin 2004** relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), des Services d'Aide et d'accompagnement À Domicile (SAAD) et des Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD), et de sa **circulaire d'application DGAS/2C n° 2005-111 du février 2005** relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des Services de Soins Infirmiers À Domicile.

Le SSIAD ALAGH répond aux exigences de plusieurs lois :

- **La loi 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale qui garantit à toute personne prise en charge par les ESMS :
 - L'exercice des droits et libertés individuelles,
 - Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité,
 - La confidentialité des informations la concernant, l'accès à toute information ou tout document relatif à sa prise en charge.

Ainsi, la personne est au cœur de son accompagnement, avec un droit de regard et de discussion des prestations. Il s'agit de ne plus faire pour l'utilisateur **mais avec** l'utilisateur.

- **La loi du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a pour objectif de décloisonner les secteurs du sanitaire et du médico-social.
- **La loi n°2015-1776** relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement **du 28 décembre 2015**, qui réaffirme la notion d'autonomie et de parcours.

- **Les textes de référence du SSIAD**

- **Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM**

À ce jour, **le recueil commenté des normes et des recommandations applicables aux Services de Soins Infirmiers À Domicile** (ANESM – mai 2015) permet une vision complète du fonctionnement attendu d'un SSIAD. Il permet au SSIAD de l'ALAGH de se conformer aux exigences réglementaires, aux valeurs éthiques et aux droits des usagers.

Plus largement, l'ensemble des recommandations de bonnes pratiques professionnelles constitue une référence fondamentale pour l'ensemble des professionnels du SSIAD. Ces recommandations permettent d'identifier les fonctionnements basés sur les personnes accompagnées, dans une dynamique qui contribue à promouvoir l'accessibilité, la continuité et la qualité de soins. Voici quelques exemples :

- *Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement*
- *Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet domicile*
- *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*
- *La bientraitance*
- *Le soutien des aidants non professionnels*
- *Accompagner les personnes atteintes de maladies neurodégénératives*
- *La fin de vie à domicile*
- ...

➤ **La nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)**

La NGAP constitue notre référence en termes de soins infirmiers. Il permet au SSIAD de réguler et de catégoriser l'ensemble des soins infirmiers effectués par les professionnels soignants salariés et non-salariés. La NGAP est notamment utilisée pour la facturation des actes infirmiers libéraux, qui ne peuvent être effectués par les infirmiers salariés du SSIAD.

➤ **Le référentiel de la CNIL, relatif aux traitements des données à caractère personnel [...] des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de celles en difficulté (CNIL - 11 mars 2021)**

Soucieux de la sécurité des personnes que nous accompagnons, notamment en matière de protection des données, le SSIAD de l'ALAGH sensibilise les équipes à l'utilisation de logiciels de soins sécurisés et limite autant que possible l'usage des documents papiers, hormis au domicile des personnes, lieu considéré comme privé.

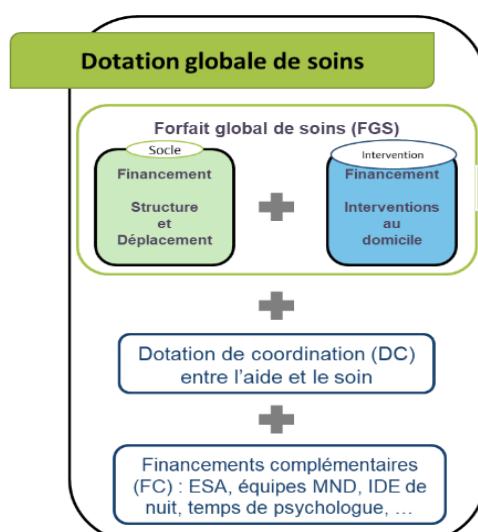
Les professionnels du SSIAD sont soumis au secret professionnel, conformément à l'article 226-13 du Code Pénal. Il en est ainsi pour l'ensemble des professionnels identifiés intervenant au domicile de la personne.

Le personnel du SSIAD est sensibilisé au partage d'informations entre professionnels intervenant auprès d'une même personne, ainsi que le prévoit le Code de la Santé Publique sur les « Conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social » (Articles R1110-1 à D1110-3-4), modifié par le décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016.

Le déploiement du service régional e-Parcours du Grand Est **PARCEO** permettra d'améliorer les échanges de manière sécurisée et pertinente entre les professionnels internes et externes au SSIAD (cahier de liaison, messagerie instantanée, dossiers administratifs ...).

➤ **La réforme du financement des SSIAD et des SPASAD, réglementée par plusieurs textes législatifs, et notamment la loi de financement de la Sécurité Sociale et les différents décrets et arrêtés d'application, et qui vise à :**

- Renforcer les moyens financiers des SSIAD et des SPASAD, afin qu'ils offrent un accompagnement plus adapté aux personnes en perte d'autonomie, y compris les plus vulnérables ;
- Tenir compte des besoins en soins et du niveau de perte d'autonomie des usagers pour garantir une meilleure équité des financements entre les services ;
- Contribuer à assurer une continuité temporelle des interventions, notamment durant les week-ends.



La composante « intervention » repose sur des caractéristiques des usagers et des interventions :

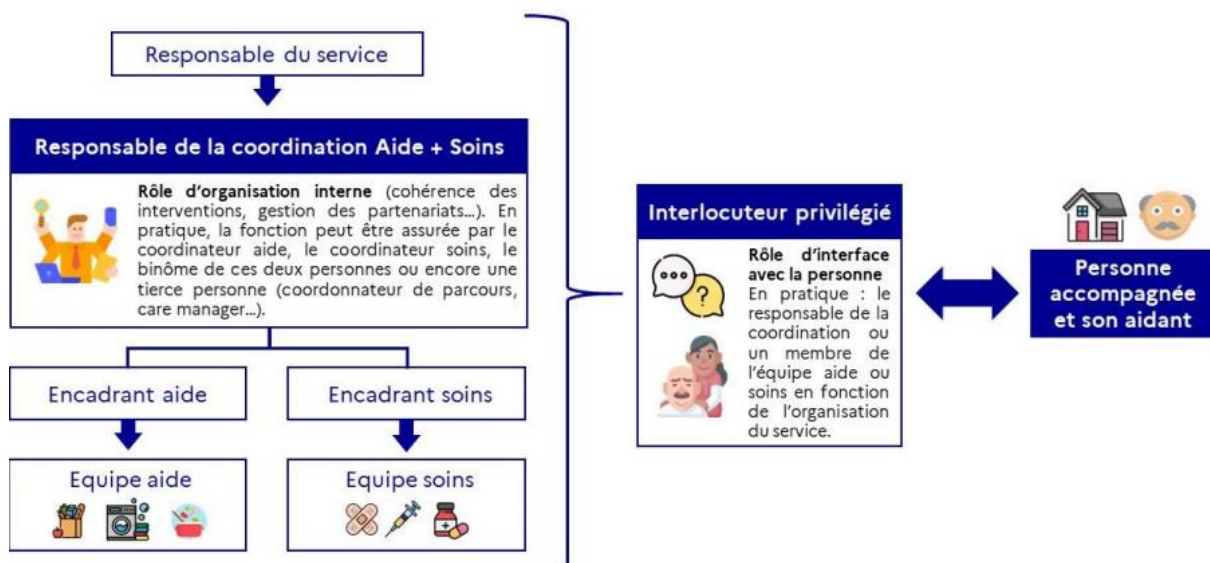
- Le niveau de perte d'autonomie (grille AGGIR pour les personnes âgées et équivalent pour les personnes en situation de handicap), et l'existence de caractéristiques donnant lieu à des majorations de forfait (pathologies, PC conjointe...),
- L'intervention d'un Infirmier Diplômé d'État (IDE), et l'intervention pendant le week-end et jours fériés.

Cette réforme aura un impact non négligeable sur la stratégie du SSIAD pour les futures années, notamment sur :

- La gestion du taux d'occupation et de la charge en soin,
 - La régulation des coûts inhérents à l'activité de soins du SSIAD : actes libéraux, masse salariale soignante,
 - La valorisation du temps administratif majoré par le besoin de recueil et de transmission des données.
- **La réforme Service Autonomie à Domicile (SAD)** régie par l'article 44 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 et par son décret d'application du 17 juillet 2023 du Code de l'action sociale et des familles. Elle vise à faciliter la coordination entre l'aide et le soin en permettant :
- **Une réponse plus complète** aux besoins des personnes, avec la reconnaissance des missions des services en termes de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants, mais aussi de repérage et de lutte contre la maltraitance ;
 - **Une simplification des démarches** au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. Les services autonomie deviennent la porte d'entrée unique pour l'utilisateur ;
 - **Une coordination renforcée** entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

Cette réforme oblige le SSIAD à s'inscrire dans un nouveau fonctionnement, dans l'optique de proposer à échéance (2027) un modèle de SAD mixte avec un fonctionnement intégré pour les prestations d'aide et de soin.

Récapitulatif : Schéma Modèle intégré



- **La loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie** qui comprend notamment :
- La prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement ;
 - Les mesures en faveur des aides à domicile.

1.6.2 LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

L'établissement s'inscrit dans les orientations politiques régionales et départementales contenues dans :

⇒ **Le Projet Régional de Santé**

Grand Est - 2018-2028

Priorité 3 : Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges de la vie.

Axe prioritaire n°1 : Renforcer et amplifier les actions de promotion de la santé pour prévenir la perte d'autonomie.

Axe prioritaire n°2 : Encourager le libre choix des personnes dans leur parcours de vie et soutenir les évolutions organisationnelles correspondantes dans les établissements et services qui les accompagnent.

Axe prioritaire n°3 : Étayer le parcours de l'aidant d'une personne âgée, en situation de handicap et/ou malade, et développer des solutions permettant de le soutenir, tout en le préservant.

Axe prioritaire n°4 : Renforcer l'accès aux soins courants en associant les personnes concernées et leurs aidants, et en mobilisant des outils et des organisations adaptées.

⇒ **Le Schéma départemental de l'Autonomie**

CD54 – 2023-2027

AXE 1 : Concourir à préserver l'autonomie des personnes et de leurs aidants face au vieillissement.

AXE 2 : Permettre à toutes les personnes en perte ou en manque d'autonomie de vivre dans un logement adapté en favorisant un accompagnement de leur parcours résidentiel.

AXE 3 : Permettre, partout sur le territoire, à toutes les personnes en perte ou manque d'autonomie ayant exprimé le souhait de vivre chez elles (en dehors d'un domicile collectif) de le faire en toute quiétude.

AXE 4 : Soutenir, partout sur le territoire, les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, selon leurs besoins.

AXE 10 : Accompagner les personnes en situation de handicap dans la construction de leur parcours, notamment dans les moments charnières de la vie, en veillant à préserver et développer leurs capacités d'agir et de choisir.

AXE 11 : Apporter une offre d'accueil adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie en favorisant la fluidité des parcours, une meilleure lisibilité de l'existant et en développant de nouvelles modalités d'accueil.

AXE 13 : Améliorer en continu l'accessibilité et la qualité du service public départemental rendu aux citoyens en manque ou perte d'autonomie en veillant à limiter l'impact de notre politique publique sur l'environnement.

1.6.3 LES ARRÊTÉS D'AUTORISATION, AGRÉMENTS, HABILITATIONS

Tel que défini dans le *décret n°2004-613 du 25 juin 2004*, le SSIAD de Villers-lès-Nancy vise à : « Assurer sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins relationnels auprès :

- De personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes,
- D'adultes de moins de 60 ans présentant un handicap,
- De personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques. »

Le déclenchement d'une intervention, se fait à partir d'une prescription médicale. Elle est entièrement financée par les crédits de l'assurance maladie, sous forme de dotation globale. L'allocation et le contrôle des financements dépendent des Agences Régionales de Santé (ARS).

Depuis le 1^{er} avril 2021, le SSIAD possède un agrément délivré de **151 places** composé de :

- **132 places pour personnes âgées,**
- **19 places pour personnes en situation de handicap.**

Son secteur d'intervention autorisé se décompose comme suit :

Pour 125 places pour personnes âgées :

Cliantèle : **700 - Personnes Agées**

| | | | |
|-------|----------------------|-------------------|-----------|
| LAXOU | VANDOEUVRE LES NANCY | VILLERS LES NANCY | MAXEVILLE |
| NANCY | | | |

Pour 7 places pour personnes âgées :

Cliantèle : **700 - Personnes Agées**

| | | | |
|-----------------|--------------|-----------------------|---------------------------|
| ART SUR MEURTHE | DOMMARTEMONT | ESSEY LES NANCY | FLEVILLE DEVANT NANCY |
| HEILLECOURT | HOUEMONT | JARVILLE LA MALGRANGE | LANEUVEVILLE DEVANT NANCY |
| LAXOU | LUDRES | MALZEVILLE | MAXEVILLE |
| NANCY | PULNOY | SAINT MAX | SAULXURES LES NANCY |
| SEICHAMPS | TOMBLAINE | VANDOEUVRE LES NANCY | VILLERS LES NANCY |

Pour 19 places pour personnes en situation de handicap :

Cliantèle : **10 – Tous types de déficiences Pers. Handicap. SAI**

| | | | |
|-----------------|--------------|-----------------------|---------------------------|
| ART SUR MEURTHE | DOMMARTEMONT | ESSEY LES NANCY | FLEVILLE DEVANT NANCY |
| HEILLECOURT | HOUEMONT | JARVILLE LA MALGRANGE | LANEUVEVILLE DEVANT NANCY |
| LAXOU | LUDRES | MALZEVILLE | MAXEVILLE |
| NANCY | PULNOY | SAINT MAX | SAULXURES LES NANCY |
| SEICHAMPS | TOMBLAINE | VANDOEUVRE LES NANCY | VILLERS LES NANCY |

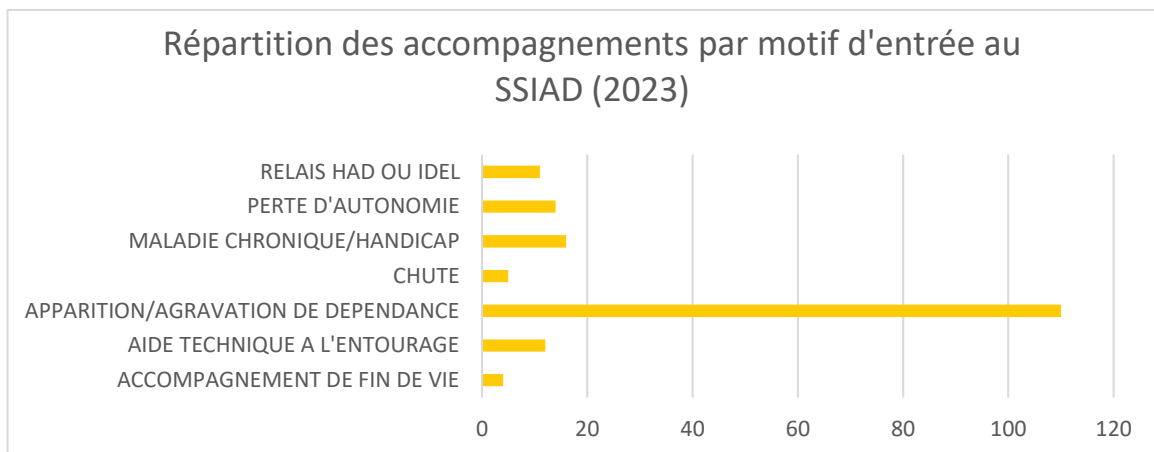
CHAPITRE 2 - LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le SSIAD accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans ayant une perte d'autonomie temporaire ou chronique, ainsi que les personnes en situation de handicap et/ou souffrant d'une pathologie évolutive âgées de moins de 60 ans. Les profils des personnes accompagnées diffèrent selon les besoins identifiés à l'entrée dans le service. Aussi, la mise en place du SSIAD, peut avoir lieu à différents moments du parcours de la personne :

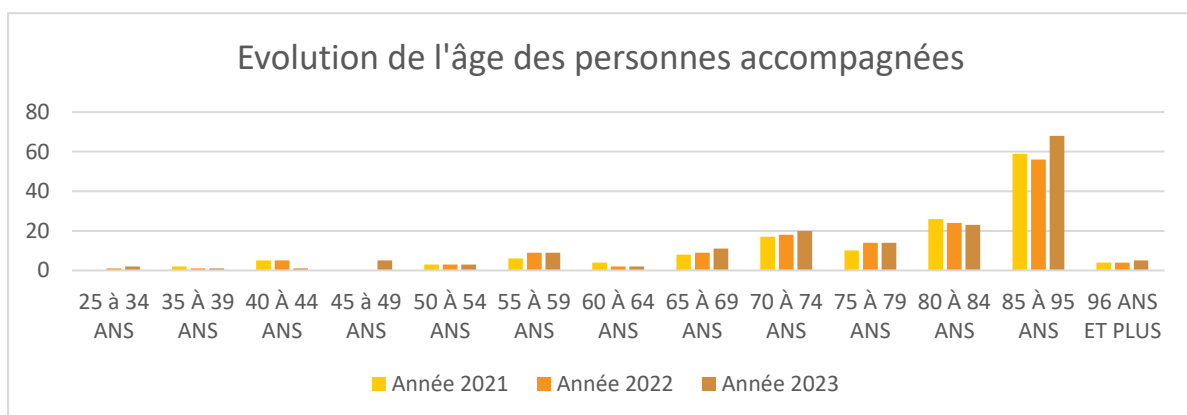
- L'entrée dans la dépendance liée au vieillissement,
- L'apparition ou aggravation soudaine de la dépendance,
- La perte d'autonomie en lien avec des pathologies invalidantes plus ou moins évolutives,
- La perte d'autonomie en lien avec un handicap,
- L'accompagnement à la fin de vie.

Les motifs d'entrée



Les motifs d'entrée sont principalement liés à la diminution progressive de l'autonomie de la personne et/ou à la perte progressive des capacités de l'entourage ou des dispositifs (ex : SAAD) en place pour assurer une prise en soin confortable et de qualité.

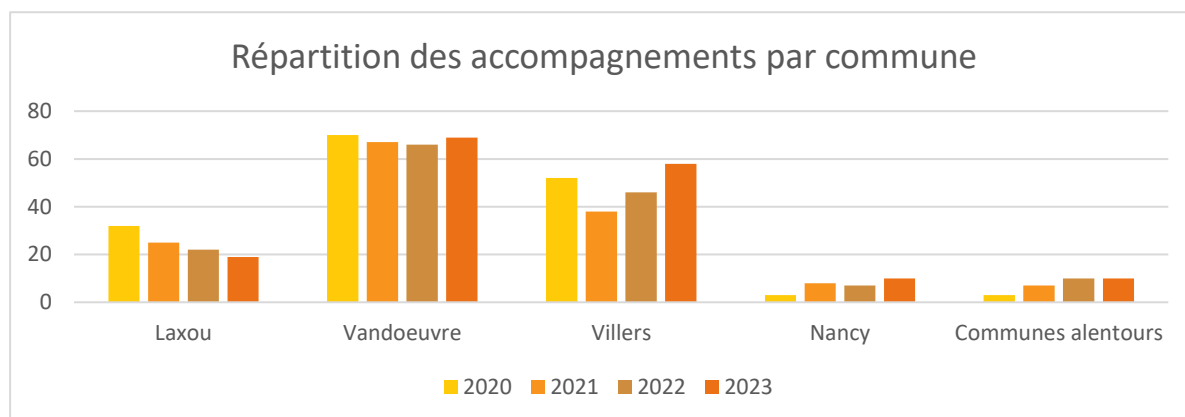
L'âge des personnes accompagnées



Ces 3 dernières années, le SSIAD ALAGH a accompagné des personnes âgées entre 25 ans et plus de 96 ans. La répartition est stable, avec une nette majorité de personnes âgées entre 85 et 95 ans.

Ces données nous permettent d'affirmer notre engagement à accompagner les personnes adultes à tous âges et ce, jusqu'à la fin de leur vie.

Le secteur géographique des domiciles des patients

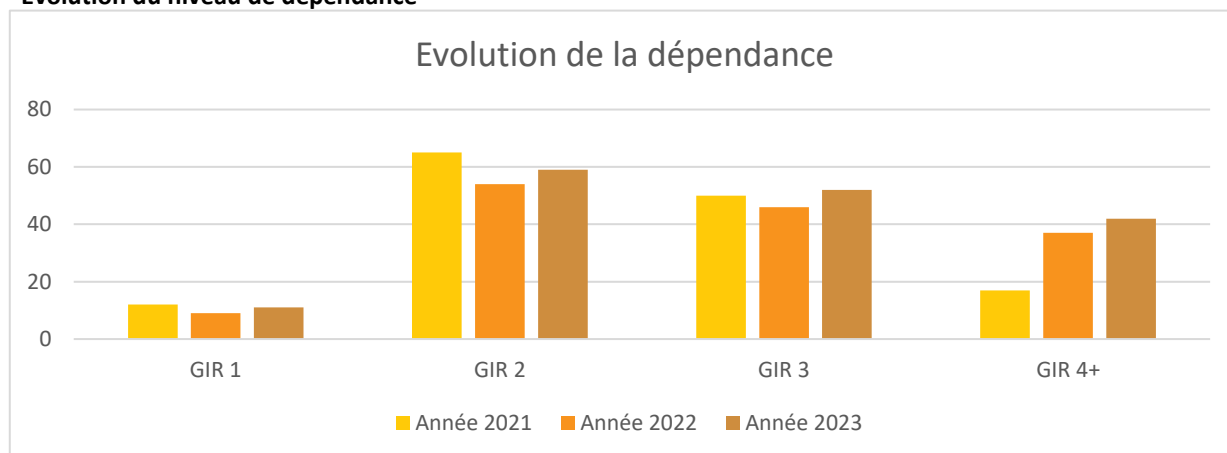


C'est sur la commune de Vandoeuvre que le SSIAD de l'ALAGH possède le plus fort taux d'accompagnement. Cette commune, recense environ 29 700 habitants (en 2020), dont 22.5% de personnes de plus de 60 ans. La commune de Villers lès Nancy, quant à elle, recense (en 2020) 14 300 habitants dont 31.5% de personnes de plus de 60ans.

L'intégration des places pour personnes en situation de handicap a permis au SSIAD d'élargir son territoire d'intervention.

Par la suite, même si le secteur initial des SSIAD est privilégié par les autorités de tutelle que sont l'ARS et le Conseil Départemental pour les futurs services autonomie à domicile, il n'est pas exclu de proposer une nouvelle cartographie des SAD à l'échelle du Grand Nancy mais également du département, en favorisant la bonne entente et la bonne couverture des besoins du territoire.

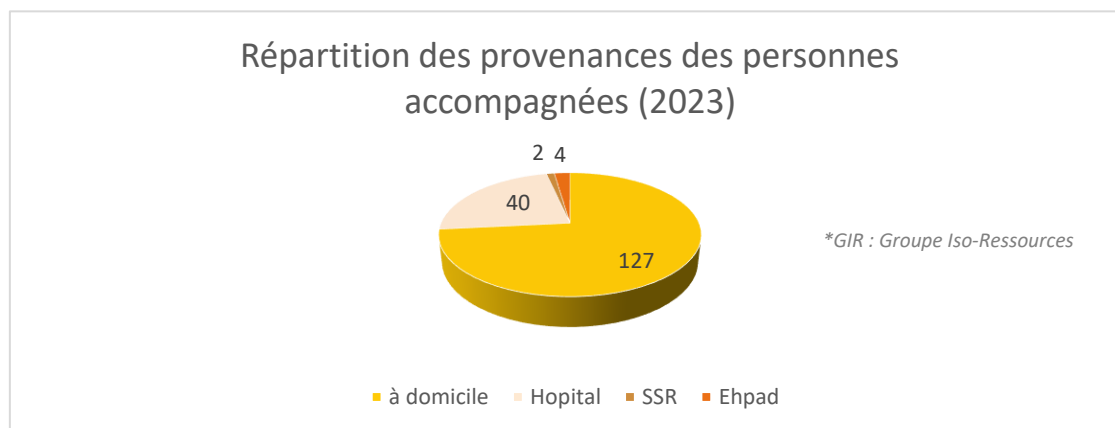
Évolution du niveau de dépendance ¹



¹ **GIR 1** : La personne est confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants ; ou la personne en fin de vie.

L'évolution de la dépendance des personnes accompagnées restent stable. Le SSIAD confirme sa capacité à accompagner la personne à chaque étape de son parcours de vie, en mesurant les possibilités du maintien à domicile selon l'évaluation de la dépendance de chaque personne et de ses ressources environnementales disponibles. Au besoin, le SSIAD travaille en étroite collaboration avec le dispositif d'appui à la coordination DAC 54 afin d'orienter la personne vers le lieu de vie qui convient le mieux à sa dépendance.

La provenance



- **Le domicile**

Les demandes d'accompagnement par le SSIAD se font majoritairement en provenance du domicile. Elles peuvent être à l'initiative du médecin traitant, de la personne elle-même ou de son entourage, ou de tous professionnels intervenant de manière ponctuelle ou régulière auprès de la personne (Infirmier, kinésithérapeute, équipe mobile de psychiatrie ...). Ces demandes passent par le DAC 54 (Dispositif d'Appui à la Coordination), qui se charge de récolter les premières informations et de les transmettre au SSIAD. Cela permet une première évaluation des possibilités du maintien à domicile. C'est dans cette configuration que le travail d'évaluation et de coordination par les professionnels du SSIAD est primordial pour construire le projet d'accompagnement de la personne dans les meilleures conditions de confort et de sécurité possible.

- **L'hôpital**

Les demandes provenant de l'hôpital sont faites par le service social principalement. Le lien ville-hôpital permet de limiter les ruptures de soin lors du passage de l'hospitalisation à la ville, et inversement.

- **Les Services de soins de suite et réadaptation (SRR)**

Les personnes en établissement de rééducation peuvent travailler le retour à domicile en amont et anticiper les éventuels aménagements pour adapter l'environnement de la personne.

GIR 2 : La personne est confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; ou la personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente.

GIR 3 : La personne a conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels ;

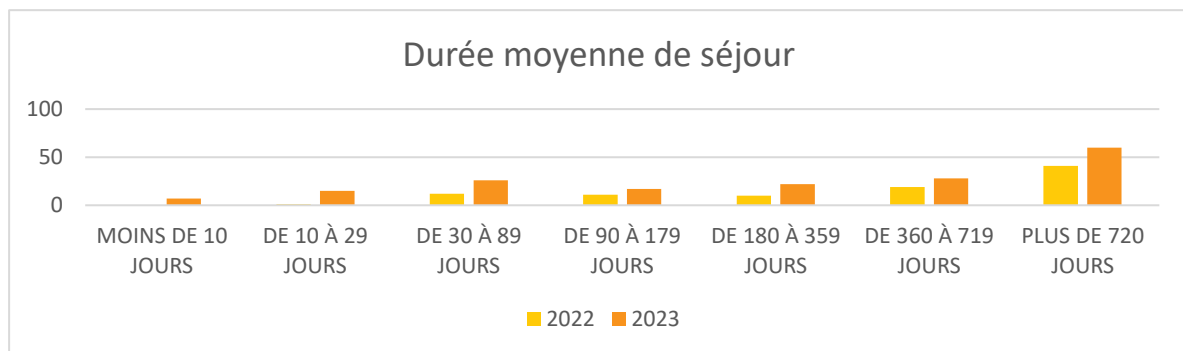
GIR 4 : La personne n'assume pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage ; ou la personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas.

Les SRR participent à la mise en place des différentes structures ou professionnels nécessaires pour un accompagnement global au domicile.

- **L'EHPAD**

Dans un objectif d'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours de vie, le SSIAD travaille en partenariat avec les EHPADs. Le SSIAD a pour objectif d'accompagner la sortie d'EHPAD si elle est souhaitée par la personne et/ou sa famille afin d'être en conformité avec le projet de vie de la personne.

Durée de séjour



Le SSIAD a pour mission d'accompagner les personnes en situation de dépendance qu'elle soit temporaire ou définitive.

Le SSIAD s'inscrit dans le parcours de soins de la personne au moment le plus opportun pour elle. Ainsi les accompagnements peuvent s'inscrire sur le court, moyen ou long terme, ce qui implique pour les professionnels une attention particulière au projet de vie des personnes. Que cela soit pour un accompagnement au retour à l'autonomie, un accompagnement tout au long de la vie, et jusqu'à la fin de vie, le SSIAD prend en compte les besoins et attentes de la personne et co-construit son projet d'accompagnement avec elle et son entourage.

2.2 LES ATTENTES ET BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le SSIAD constitue son offre de service en fonction des besoins des personnes définis comme tels dans les textes réglementaires. Le SSIAD se doit de respecter un certain nombre de critères pour offrir une qualité d'accompagnement aux personnes qui intègrent le SSIAD. Afin de répondre à la majorité des attentes et besoins de la personne, une analyse multidimensionnelle est réalisée au moment de la visite d'évaluation pour :

- Identifier les besoins (inspiré de la grille de Virginia HENDERSON),
- Identifier les problématiques de santé (pathologies, antécédents...),
- Orienter la mise en place de soins annexes par des services ou professionnels externes au SSIAD (kinésithérapie, orthophonie, accueil de jour...),
- Évaluer l'autonomie (fonctionnelle et cognitive) et la capacité à réaliser les actes de la vie quotidienne,
- Prendre en compte l'environnement social, familial, ainsi que l'environnement matériel (logement, matériel ...).

Ainsi le SSIAD intervient auprès des personnes et de leurs aidants selon certains principes :

✓ **Le respect des valeurs et des droits de la personne**

L'adaptation des accompagnements par des professionnels sensibilisés aux droits des usagers participe au respect des valeurs de chacun. La prise en compte de la parole et des ressentis de la personne est favorisée et partagée par l'équipe de soins du SSIAD.

✓ **Le respect des habitudes de vie**

Les interventions du SSIAD sont organisées afin de s'intégrer dans la vie de la personne et de ses proches. Le SSIAD tend à s'adapter au plus proche des souhaits de la personne en termes d'horaires et de soins.

✓ **Le maintien de l'autonomie**

L'autonomie est au centre de la prise en soin par les professionnels. Une évaluation constante des capacités de la personne est réalisée par les IDEC et les professionnels de soins afin d'accompagner la personne tout au long de son parcours. La mise en place de soins annexes en complément du SSIAD, comme l'ergothérapie, la kinésithérapie, l'intervention d'ESA ... participent à l'amélioration et/ou au maintien de l'autonomie de la personne.

✓ **Le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles**

Le choix de la personne de vivre à domicile est respecté et accompagné par les professionnels du SSIAD. Cependant, lorsque que les professionnels estiment que le maintien à domicile est précaire ou mis en péril, ils en informent la personne et/ou ses proches afin de mettre en place des améliorations (aménagement de domicile, mise en place d'aides humaines, accompagnement psychologique, soutien aux aidants, accueil de jour ...) ou d'orienter vers des structures ou professionnels mieux adaptés aux besoins de la personne (HAD, centre de rééducation, résidence autonomie...).

✓ **Le soutien de la personne**

Le SSIAD soutient la personne dans ses choix de vie et dans l'accessibilité à ses droits. Il favorise l'information, oriente et accompagne la personne pour lui permettre de bénéficier des dispositifs de droits communs.

✓ **Le soutien aux aidants**

Les aidants participent activement au maintien à domicile. Ils peuvent être partenaires de soins (prévention, surveillance, réalisation d'actes...) et/ou contribuer à la coordination entre les différents acteurs de la prise en charge (médecin, kinésithérapeute, aides à domicile ...).

Les professionnels sont sensibilisés au repérage des risques pour les aidants (épuisement, défaut de soins, isolement ...). Ils alertent et proposent des solutions au travers des dispositifs existants : plateformes d'aide et de répit, accueil de jour, séjours de répit...

QUELQUES PAROLES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LEURS AIDANTS

- « QUAND ON VOUS FAIT VENIR C'EST DANS LE BUT DE
GUÉRIR »
- « AVOIR UN ACCOMPAGNEMENT »
- « AVOIR DE LA PRÉSENCE »
- « À CHAQUE FOIS UN PETIT MOT AIMABLE »
- « LE SSIAD EST LÀ AU NIVEAU MÉDICAL POUR LES SOINS ET LA
TOILETTE »
- « SE SENTIR RESPECTÉ »
- « C'EST IMPORTANT
D'ADAPTER LES HORAIRES
A MES BESOINS »
- « FAIRE PREUVE
D'AMABILITÉ »
- « SOULAGER L'AIDANT »
- « LES SOINS INFIRMIERS ET LA TOILETTE EN
MÊME TEMPS. C'EST UN ENSEMBLE »
- « VÉRIFIER MON ÉTAT »
- « C'EST UNE CHARGE EN MOINS POUR L'AIDANT »
- « TOUT LE MONDE EST GENTIL AVEC NOUS »
- « JE PEUX VOUS POSER LA QUESTION ET ÇA ME RASSURE »

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle, ainsi que le recueil de la parole d'un échantillon d'usagers, ont permis de mettre en avant les points fort du SSIAD et ses axes de travail pour consolider la qualité de l'accompagnement :

| Les points forts du SSIAD | Les axes de travail pour continuer à s'améliorer |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'expertise, par des professionnels expérimentés et formés • Le professionnalisme et l'éthique professionnelle des soignants intervenant à domicile • La proximité des professionnels dans l'accompagnement des personnes • L'accompagnement global proposé par le SSIAD • La possibilité d'assurer des soins infirmiers et des soins de nursing au sein du SSIAD | <ul style="list-style-type: none"> • La participation de la personne accompagnée à domicile • La communication entre la personne accompagnée, l'entourage, les professionnels, la direction • La formation continue des professionnels du soin • La stabilité du personnel soignant • Le soutien aux aidants |

2.3 L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'allongement de la durée de vie des personnes entrainera sans aucun doute une augmentation des besoins en accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. Alors que les politiques publiques privilégient de plus en plus le maintien à domicile, entamant ainsi le « virage domiciliaire », le SSIAD, comme tous les services du domicile, doit se préparer à ce changement.

C'est dans cette idée que les différentes réformes se sont construites (notamment la réforme de la tarification des SSIAD et celle des Services Autonomie à Domicile) et qu'elles emmèneront les futurs services à s'adapter pour :

- ✓ Une coordination intégrée de l'aide et du soin, en facilitant l'accès aux services pour répondre au plus juste aux besoins de façon cohérente et fluide et limiter la perte de chance et de retard dans la prise en charge. Cette coordination devra être organisée et prendre en compte tous les acteurs qui interviennent auprès de la personne, directement ou indirectement.
- ✓ Une intégration du parcours de soin au sein du parcours de vie, en proposant des accompagnements coordonnés et ouverts vers les différentes solutions existantes. La personne doit pouvoir solliciter les établissements, services et professionnels compétents à tout moment de son parcours en fonction de ses besoins et pour le juste temps nécessaire.
- ✓ Une communication efficiente et continue entre les différentes parties prenantes, pour permettre à la personne de devenir actrice de sa prise en soin et favoriser l'autodétermination. La participation et l'information doivent être facilitées au travers de supports et temps définis.
- ✓ La prévention de la perte d'autonomie qui devient un enjeu majeur pour les années à venir. L'accompagnement au maintien à domicile doit se faire en parallèle des actions de prévention pour le « bien vieillir ».
- ✓ Le soutien des aidants : cette ressource pour la personne, si elle est essentielle, pourrait s'épuiser si elle n'est pas prise en compte et soutenue. Le vieillissement, l'éloignement géographique ou simplement la baisse de la descendance, sont autant de facteurs qui alertent sur l'urgence de prendre soin des aidants présents, et encore plus dans le maintien à domicile.
- ✓ Des prises en charge de plus en plus complexes : l'isolement, les inégalités sociales, l'aggravation de la dépendance, l'obésité, les pathologies multiples sont autant de réalités qui risquent d'impacter de plus en plus les accompagnements des services à domicile. Le modèle économique des services ainsi que les aides financières allouées au maintien à domicile devront suivre la majoration de ces besoins afin de garantir une qualité des accompagnements dans le temps.

CHAPITRE 3. NATURE DES PRESTATIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

3.1 LE PARCOURS DE LA PERSONNE

3.1.1 LES MODALITÉS D'ADMISSION

Le SSIAD intervient sur demande des personnes, de leur entourage, des médecins ou tout autre service hospitalier ou social. Le service met en œuvre une coordination et une organisation en lien avec les attentes de la personne accompagnée et des possibilités du service.

Pour l'admission au SSIAD, sont pris en considération :

- Le critère d'âge, fixé par les textes à 60 ans pour les personnes en situation de perte d'autonomie,
- La pathologie pour les personnes de moins de 60 ans présentant une pathologie invalidante et/ou un handicap,
- Le degré d'autonomie, définissant les besoins en soins en lien avec la prescription médicale,
- La nature des soins (soins infirmiers relevant du décret de compétences infirmier et du référentiel aide-soignant)
- La situation géographique,
- Les conditions matérielles, psychologiques et sociales,
- La capacité de prise en charge par le SSIAD (places disponibles, temps d'intervention...).

Toutes les demandes d'intervention sont reçues par la plateforme SSIAD du Grand Nancy. Les infirmières coordinatrices (IDEC) traitent systématiquement toutes les demandes pour leur SSIAD et prennent contact avec les intéressés dans l'objectif de planifier une visite d'évaluation à domicile. Dans le cas où la personne concernée n'est pas joignable, l'IDEC contactera la personne émettrice de la demande, à défaut le médecin traitant.

Lors de la visite à domicile, la présence d'un proche est possible ; l'IDEC évalue les possibilités de prise en charge par le SSIAD.

Dans le cas, où le service n'est pas en capacité de répondre à la demande ou si le profil de prise en charge ne correspond pas aux critères d'intervention, le SSIAD s'engage à réorienter les personnes vers d'autres structures adaptées.

L'admission en SSIAD est validée par :

- La présence d'une prescription médicale,
- L'élaboration d'un projet d'accompagnement et la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC),
- L'enregistrement de la prise en charge sur la plateforme de la CPAM (RESID ESMS),
- L'intégration de la personne dans une tournée de soins.

Afin de favoriser le temps passé auprès des personnes accompagnées, une sectorisation par commune et par quartier est privilégiée. Cependant, le niveau de dépendance, ainsi que le respect des habitudes et contraintes de vie (horaires de travail, départ en accueil de jour, organisation familiale, ...) de chaque personne peut amener, de façon habituelle ou temporaire, à une organisation par besoin.

Pour chaque nouvelle admission, les documents réglementaires sont remis à la personne : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte de la personne accueillie, désignation de la personne de confiance ...

3.1.2 LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISÉ

Le projet d'accompagnement se divise en 3 temps : le recueil de données, le document individuel de prise en charge et son avenant, la réunion de synthèse.

➤ **Le recueil de données**

Un recueil de données est réalisé tout au long de la prise en charge par l'ensemble des professionnels du SSIAD. Ce recueil se fait auprès de la personne concernée et de son entourage et permet de garantir la prise en compte continue des attentes et besoins dans l'accompagnement. Il peut avoir lieu :

- Au moment de l'admission,
- Lors d'une visite de réévaluation réalisée par les infirmières ou infirmière coordinatrice, a minima une fois par an,
- Lors des soins par les professionnels soignants,
- À la demande des personnes ou de leur entourage,
- À l'occasion de l'enquête de satisfaction annuelle.

➤ **Le DIPC**

Le Document Individuel de Prise en Charge est un document reprenant les informations sur l'accompagnement de la personne à savoir :

- Les objectifs de l'accompagnement,
- Les modalités d'interventions définies : nombre d'interventions par jour et par semaine,
- Les modalités de fonctionnement du service.

Il est établi au moment de l'admission et réévaluable à tout moment. Un avenant au DIPC est rédigé en cas d'évolution des modalités de prise en charge. Le DIPC prend en compte les besoins et attentes et les intègre dans une organisation de service ainsi définie :

- Interventions de 7h à 20h du lundi au vendredi, de 7h – 13h et de 16h30 à 19h30 les week-ends et jours fériés,
- Les durées d'intervention varient en fonction des besoins de la personne, dans le respect du champ de compétences du SSIAD : soins de nursing, soins infirmiers, soins de confort,
- Les actes ne pouvant être pris en charge par le SSIAD sont relayés par d'autres services ou professionnels du domicile, assurant ainsi une couverture en soins la plus complète possible, et de façon coordonnée.

Des outils pour la bonne mise en œuvre de l'accompagnement sont utilisés par les professionnels, via un logiciel de soins reprenant un plan de soins détaillé, des informations nécessaires pour l'accompagnement de la personne, ainsi que les transmissions quotidiennes de l'équipe. Un classeur de soins est constitué et laissé au domicile de la personne afin d'assurer la continuité d'informations avec les intervenants externes au SSIAD.

➤ **La réunion de synthèse**

Cette réunion pluriprofessionnelle permet de faire le point sur l'accompagnement global de la personne depuis l'admission à un instant T et d'envisager les évolutions souhaitées ou non par la personne et/ou son entourage. Elle donne lieu à la rédaction d'une synthèse, parfois nommée projet de vie. L'élaboration de cette synthèse permet d'affiner la connaissance de la personne accompagnée. Elle est constituée des données recueillies auprès de la personne, de son entourage, des professionnels du SSIAD et des intervenants externes.

Le SSIAD inscrit ainsi son accompagnement dans le parcours de vie de la personne. La systématisation des temps d'échange et l'implication des équipes de terrain garantissent la cohérence et la personnalisation des prestations de soins pour la personne. Ainsi, cette étape permet de réaffirmer l'engagement à prendre en compte les attentes et besoins de la personne et à adapter l'accompagnement en fonction des possibilités et compétences du SSIAD.

3.1.3 LA SORTIE

- **Arrêt de prise en charge en cas d'entrée en institution**

Le SSIAD accompagne les personnes dans le cadre de leur parcours de vie. Pour cela, il entretient des liens avec les établissements pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap afin de faciliter l'entrée en institution en temps voulu. Le SSIAD s'engage à fournir les informations nécessaires à la bonne continuité de l'accompagnement.

- **Arrêt de prise en charge en cas de décès**

Le SSIAD accompagne les personnes jusqu'à la fin de leur vie. Pour cela, le SSIAD informe et sensibilise les personnes accompagnées et leur entourage sur les directives anticipées et sur le souhait ou non de rester au domicile jusqu'à la fin. Le SSIAD travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant et les services d'Hospitalisation À Domicile (HAD) pour maintenir un accompagnement de qualité et confortable pour la personne et son entourage.

- **Arrêt de prise en charge à l'initiative d'une des parties prenantes**

Les motifs de sorties du SSIAD peuvent être :

- À l'initiative de la personne, l'arrêt de la prise en charge par le SSIAD est possible à tout moment, sans restriction de conditions,
- À l'initiative du médecin traitant, en ne renouvelant pas la prescription médicale,
- À l'initiative du SSIAD, lorsqu'il estime que :
 - L'état de santé ou de dépendance de la personne ne relève plus des missions d'un SSIAD,
 - En cas de refus explicites et récurrents des soins par la personne,
 - En cas d'agissements ou comportements de la personne, ou de son entourage, mettant en péril la bonne dispensation des soins à un niveau suffisant de qualité et de sécurité pour l'équipe ou la personne soignée.

Dans les cas nommés ci-dessus, le SSIAD alertera le médecin traitant de l'arrêt de la prise en charge et s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la continuité des soins au professionnel désigné pour le relais, le cas échéant par le médecin traitant.

Le SSIAD met en œuvre des actions de coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire pour favoriser la continuité d'accompagnement des personnes tout au long de leur vie.

3.2 L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

3.2.1 LE PROJET DE SOINS

Le projet de soins vise à répondre aux besoins spécifiques de santé, de confort et de bien-être des personnes accompagnées tout en respectant leurs préférences individuelles. Il s'inscrit dans une approche globale de la personne et se décline à travers plusieurs principes et thématiques :

- **Une offre de service animée par des valeurs et principes**

Les prestations de soins sont réalisées autour de valeurs et principes d'interventions tels que :

- ⇒ Le respect de la personne et de ses choix de vie,
- ⇒ La promotion de la bientraitance,
- ⇒ Une réflexion éthique partagée,
- ⇒ Des compétences et qualités professionnelles au service de la personne.

- **Une communication efficiente**

Afin d'assurer la continuité et le suivi des soins, le SSIAD utilise un logiciel de soin sécurisé pour faciliter la transmission et le partage des informations entre professionnels du SSIAD.

La qualité d'une bonne circulation de l'information réside dans :

- ⇒ La cohérence de l'accompagnement offert par un ensemble de professionnels grâce aux données partagées,
- ⇒ La qualité des informations partagées : loyales, claires et appropriées,
- ⇒ L'existence d'espaces ou de supports d'échange favorisant la communication à tous les niveaux : commission éthique, groupes de travail, réunions d'équipes, supports de communication, enquêtes de satisfaction, formulaires d'expression ...

- **Une prise en charge médicale adaptée par les équipes du SSIAD**

Le SSIAD emploie des professionnels infirmiers et aides-soignants et travaille en étroite collaboration avec les médecins traitants afin de répondre aux besoins en soins des personnes, avec une attention particulière sur :

- ⇒ Une intégration de l'ensemble des problématiques identifiées

Le SSIAD inclut ses prestations de soins dans un projet d'accompagnement à la santé global. Les compétences soignantes de l'ensemble des professionnels intervenant au SSIAD permettent une identification des problématiques liées à la santé de la personne et la mise en œuvre d'actions de soin, de régulation ou de prévention, en collaboration avec le médecin traitant. Par exemple, une vigilance sur l'état de santé mentale de la personne (dépression, humeur changeante, angoisses ...) sera systématisée en cas d'antécédents ou de repérage de situations à risque (perte d'un proche, annonce de diagnostic, aggravation de la dépendance ...).

- ⇒ Le circuit du médicament

Afin de sécuriser la gestion des traitements à domicile, le SSIAD organise le circuit du médicament et sensibilise ses équipes sur le risque médicamenteux. Le SSIAD effectue les actes en lien avec la préparation et l'administration des traitements. Pour les prestations ne pouvant être effectuées directement par le SSIAD, ce dernier sollicite les professionnels infirmiers libéraux et les Services d'Aide et d'accompagnement À Domicile. Cette organisation complexe demande un important travail de collaboration avec le médecin traitant, la pharmacie désignée par la personne et les acteurs intervenant dans le circuit du médicament (infirmiers libéraux, SAAD, aidants ...).

La préservation de l'autonomie de la personne est également recherchée, en fonction des capacités.

- ⇒ Le risque infectieux

Le SSIAD dispose de moyens pour lutter et prévenir le risque infectieux à domicile, comme les Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour ses salariés. Le SSIAD organise des sensibilisations ou des rappels pour les professionnels sur le port d'EPI et les précautions en cas de risque de transmission infectieuse (isolement contact, gouttelettes, ...). Des protocoles sont élaborés notamment en cas de risque d'épidémie ou de pandémie (ex : Grippe, Covid-19, Gastro-entérite ...). Le SSIAD organise l'élimination des déchets à risques infectieux (DASRI) pour les personnes accompagnées, en collaboration avec les pharmacies et le site de l'ALAGH à Nancy.

Pour une bonne gestion du risque infectieux au domicile, l'ensemble des acteurs intervenant au domicile doivent être informés et sensibilisés à celui-ci.

- ⇒ L'accompagnement de la fin de vie

Le SSIAD développe son accompagnement auprès des personnes en fin de vie au travers de son équipe infirmière et aide-soignante. La possibilité d'intervention conjointe avec l'HAD permet notamment de maintenir les professionnels connus auprès de la personne et conserver ainsi la relation entre les soignants, la personne et son entourage. Le développement de formations spécifiques pour l'équipe ainsi que le renforcement des capacités

de prise en charge totale par l'équipe du SSIAD devraient augmenter la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes qui souhaitent finir leur vie à domicile.

⇒ L'accompagnement « complexe »

Le SSIAD affirme sa capacité à accompagner les personnes dont les situations sont considérées comme « complexes » telles que :

- L'absence de ressources environnementales comme la présence d'aidants, les possibilités d'aménagement de domicile ou la nécessité de dispositifs médicaux adaptés et coûteux,
- Les situations médicales complexes : polyopathologies, handicap lourd, troubles cognitifs ou psychiatriques associés, syndrome de glissement ...,
- Un besoin majoré en ressources humaines : multiplication des interventions, allongement des durées de soins, interventions en binôme...

• **Les engagements en matière de prévention**

Le SSIAD accompagne les personnes dans le principe de prévention de la perte d'autonomie. Au travers du repérage des situations à risque et l'évaluation continue des capacités de la personne, le SSIAD peut conseiller, orienter ou sensibiliser la personne et son entourage.

La prévention des risques liés à la perte ou l'aggravation de l'autonomie est un enjeu majeur. Elle concerne des risques identifiés et est réalisée par l'ensemble des professionnels du SSIAD :

| | |
|--|--|
| Mobilité et autonomie <i>(risque de chute, grabatisation...)</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du domicile, mise en place de matériel d'aide à la mobilité et autres dispositifs médicaux • Évaluation des besoins et des risques en collaboration avec ergothérapeute, prestataires de services ... • Prestations réalisées sur le principe de préservation de l'autonomie : "faire avec", encourager, sécuriser ... |
| Nutrition / Hydratation <i>(risque de dénutrition/malnutrition, déshydratation ...)</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de fiches de suivi et de surveillance au domicile, plan canicule • Recueil des besoins en lien avec les besoins fondamentaux • Repérage des troubles liés à la déglutition et coordination vers des prises en charge spécifiques • Sensibilisation des aidants sur le risque de dénutrition/déshydratation • Collaboration avec les SAAD, Conseil Départemental, DAC ... |
| Santé <i>(risque dégradation état cutané lié à la prise de médicament, souffrance physique et psychique ...)</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Repérage lors des soins des signes d'alerte par les aides-soignants et infirmiers, grâce à leurs compétences soignantes acquises • Pose de diagnostics infirmiers par l'équipe IDE et alerte au médecin traitant • En collaboration avec le MT, relais/orientation vers des services adaptés au besoin (équipe mobile de psychiatrie, médecins spécialistes ...) |
| Isolement et lien social | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec les ESMS possédant des accueils de jour • Organisation des interventions tout au long de la journée (coordination multi-services) • Repérage et signalement des situations à risque |

| | |
|--|---|
| Prévention de la violence et maltraitance | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'équipes et transmissions quotidiennes • Repérage et signalements (DAC54, ARS) • Soutien aux aidants (écoute, orientation plateformes de répit ...) |
|--|---|

- **La notion de parcours**

L'accompagnement par le SSIAD s'inscrit dans le parcours de soin de la personne. Ainsi, le SSIAD tend à maintenir et renforcer les liens avec les différents acteurs du territoire et notamment à travers :

- Le lien ville-hôpital, avec la collaboration du service social des CHRU,
- Le lien avec les établissements de santé tels que les Services de soins de suite et réadaptation,
- Le lien avec l'Hospitalisation À Domicile, à travers des évaluations et prises en charge communes au domicile,
- La collaboration avec les équipes mobiles, dans le domaine de la psychiatrie et des soins palliatifs.

Le médecin traitant conserve son rôle central dans le parcours de la personne et permet de maintenir un niveau de connaissance et de suivi de la personne tout au long de son parcours de soins et de vie.

| SYNTHÈSE « PROJET DE SOINS » | |
|-------------------------------------|---|
| Points forts | |
| ⇒ | Coordination des soins au sein d'une équipe pluriprofessionnelle |
| ⇒ | Construction du projet de soin facilité par la présence de professionnels qualifiés et ayant une connaissance globale des besoins de la personne à domicile |
| ⇒ | Existence d'un réseau de partenaires sur le territoire facilitant la mise en place et la collaboration des établissements et services autour de la personne et de ses besoins |
| ⇒ | Collaboration forte avec le DAC 54 |
| ⇒ | Une communication et des échanges facilités au sein de l'équipe de soins |
| ⇒ | Une organisation de service tournée vers la continuité des soins et la prise en compte de l'environnement (domicile, aidants ...) |
| Axes d'amélioration | |
| ⇒ | Développer et/ou maintenir l'expertise des professionnels sur les différents profils de prise en charge (personnes âgées, handicap, situations complexes) |
| ⇒ | Améliorer la sécurisation des actes en lien avec le circuit du médicament |
| ⇒ | Développer les actions de prévention auprès de la personne et des aidants |
| ⇒ | Améliorer l'accompagnement global des personnes à domicile (réactivité, coordination des soins, suivi des parcours ...) |
| ⇒ | Améliorer la circulation des informations concernant l'accompagnement entre les différents acteurs (équipe de soin) et la personne elle-même |

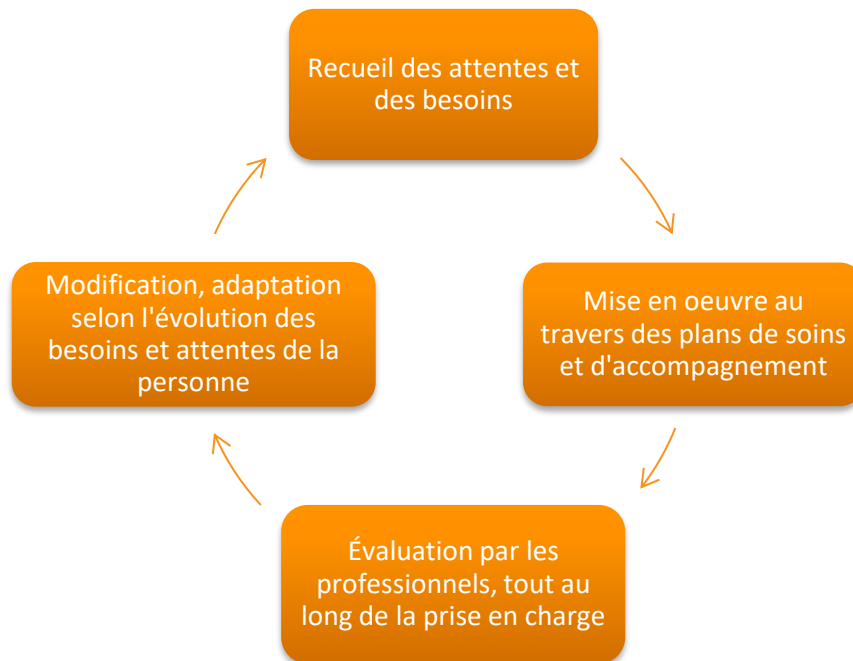
3.2.2 LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est une obligation de la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et repris dans le CASF : Art D.312-3. Il repose sur une démarche dynamique de co-construction

centrée sur le dialogue entre les professionnels, la personne accompagnée et son entourage, ainsi que tout acteur de la prise en charge de la personne (intervenants à domicile, représentants légaux...).

Le PAP est issu d'une évaluation multidimensionnelle et prend en compte les besoins et les attentes de la personne qui peut en permanence exprimer son avis sur ce projet. Ce recueil se fait par le biais de divers canaux de communication et d'expression, et notamment les visites à domicile réalisées par les IDE et IDEC du SSIAD ou lors des interventions par les soignants.

Ainsi, le projet d'accompagnement personnalisé est en perpétuel mouvement :



L'évaluation des besoins de la personne tient compte de ses attentes et inclut les aspects environnementaux, familiaux et sociaux. La connaissance des habitudes de vie de la personne est un facteur déterminant dans la rédaction de ce projet.

Le projet d'accompagnement du SSIAD est en lien avec les objectifs et missions du SSIAD tels que :

- Favoriser et/ou maintenir l'autonomie,
- Éviter ou retarder une hospitalisation,
- Faciliter le retour puis le maintien à domicile lorsque celui-ci est souhaitée.

Le SSIAD, conformément à son champ de compétences et d'intervention, collabore avec les différents acteurs du territoire pour une mise en œuvre effective du PAP. Il peut être amené à solliciter différents acteurs selon les besoins et attentes définis à savoir :

- Les Services d'Aide et d'accompagnement À Domicile
- Les professionnels libéraux, sous couvert d'une prescription médicale : infirmier, kinésithérapeute, pédicure, ergothérapeute, orthophoniste...
- Les établissements et services médico-sociaux : accueil et hospitalisation de jour, équipes mobiles
- ...
- Les aidants.

SYNTHÈSE « PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ »

Points forts

- ⇒ Implication des professionnels du SSIAD dans la co-construction du projet personnalisé : évaluation des prises en soin, réunions d'équipes, transmissions, temps de réévaluation à domicile...
- ⇒ Systématisation des processus de recueil et d'évaluation des besoins à l'admission
- ⇒ Évaluation globale des besoins en tenant compte des ressources environnementales (matérielles, financières, familiales, sociales)
- ⇒ Collaboration avec les acteurs du territoire pour favoriser le maintien à domicile (mise en place d'aides humaines, matérielles et financières)

Axes d'amélioration

- ⇒ Consolider le processus de co-construction du projet de vie personnalisé tout au long de la prise en charge, notamment en termes d'information et de formalisation du projet de vie
- ⇒ Développer la connaissance des différents acteurs et dispositifs existants sur le territoire pour améliorer la collaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé

3.2.3 LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

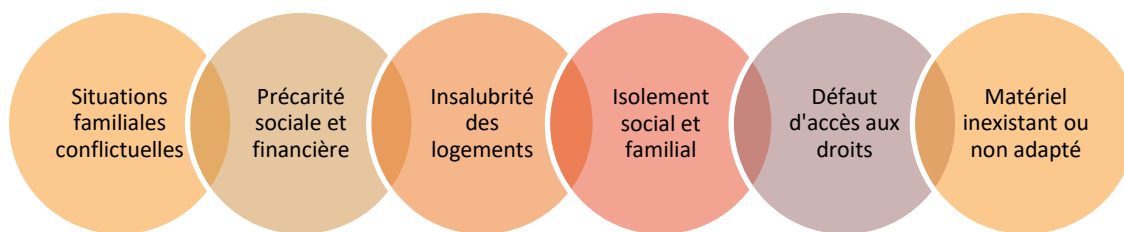
Le SSIAD prend en compte l'aspect social au sein de l'accompagnement de la personne. Ainsi, il répond à une dynamique enclenchée par les politiques sociales du « bien vieillir » à domicile, et s'inscrit dans la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie et se déclinant sur plusieurs axes :

- « Renforcer le pilotage de la politique de prévention de la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement social,
- Promouvoir la bientraitance en luttant contre les maltraitances des personnes en situation de vulnérabilité et garantir leurs droits fondamentaux,
- Renforcer l'autonomie des adultes vulnérables en favorisant l'application du principe de subsidiarité,
- Garantir à chacun des conditions d'habitat ainsi que des prestations de qualité et accessibles, grâce à des professionnels accompagnés et soutenus dans leurs pratiques ».

Le SSIAD, à l'occasion de ses missions de soin et d'accompagnement à domicile, à un rôle non négligeable dans le repérage des situations complexes ou à risques. Les professionnels du SSIAD tissent des liens précieux lors des soins et ont la possibilité d'observer l'environnement de vie de la personne et de la voir évoluer dans son quotidien. Ce rôle se traduit à travers plusieurs actions :

- Identification des besoins de la personne dans une vision globale (aide, soins, accompagnement),
- Repérage des freins, difficultés et améliorations pour un maintien à domicile de qualité,
- Questionnement éthique, en lien avec les valeurs professionnelles et le respect des droits de la personne accueillie,
- Capacité de signalement, en concertation en équipe, auprès des dispositifs, services ou professionnels compétents.

Ces dernières années, les professionnels du SSIAD ont dû faire face à des situations complexes, dont voici quelques exemples :



| SYNTHÈSE « PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL » | |
|---|---|
| Points forts | |
| ⇒ | Professionnels en contact quotidien avec les personnes, au sein de leur environnement de vie |
| ⇒ | Relation soignant / soigné / aidant |
| ⇒ | Évaluation globale des besoins en tenant compte des ressources environnementales (matérielles, financières, familiales, sociales) par les IDEC et IDE (à l'admission puis tout au long de la prise en charge) |
| ⇒ | Bonne collaboration avec le DAC54 et les différents acteurs du territoire ayant un rôle dans l'accompagnement à domicile (SAAD, IDEL, médecin traitant ...) |
| Axes d'amélioration | |
| ⇒ | Développer la connaissance des différents acteurs et dispositifs existants dans le secteur social : assistante sociale de secteur, associations d'usagers, CCAS ... |
| ⇒ | Renforcer les liens avec les acteurs sociaux pour une meilleure réactivité et possibilité d'interventions |
| ⇒ | Utilisation d'outils de coordination territoriale (PARCEO) pour faciliter la gestion des situations complexes |
| ⇒ | Mieux anticiper les retours à domicile en termes d'aménagement de domicile, mise en place d'aide ... |

3.2.4 LE PROJET QUALITÉ/SÉCURITÉ - PRÉVENTION DES RISQUES

Le SSIAD s'engage à répondre aux exigences réglementaires et notamment :

- ⇒ **La mise en place d'outils, en lien avec la loi 2022-2²** tels que le livret d'accueil, la charte des droits et libertés, le règlement de fonctionnement, la désignation de la personne de confiance...
- ⇒ **L'évaluation régulière de la qualité des prestations.** La dernière évaluation externe date de 2014. Depuis 2019, un nouveau dispositif d'évaluation a été élaboré par la HAS³ et prévoit une évaluation tous les 5 ans : elle doit être menée par un organisme accrédité par la HAS et sera réalisée pour l'ALAGH au 2nd semestre 2024.
- ⇒ **La gestion des évènements indésirables**
Des formations et sensibilisations sont organisées pour l'ensemble des professionnels du SSIAD afin d'ancrer une dynamique et une culture communes de la déclaration. L'ensemble de la procédure de déclaration et de traitement des évènements indésirables a fait l'objet d'une mise à jour en 2024.
La collaboration avec la Structure Régionale d'Appui (SRA) Grand Est a permis une forte mobilisation de la direction, puis des professionnels sur la question des signalements.

² LOI n° 2022-2 du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale

³ Haute Autorité de Santé

⇒ **La gestion des plaintes et réclamations**

Le SSIAD organise le recueil des plaintes et réclamations auprès des personnes et des familles. Elles peuvent se faire à l'oral et à l'écrit et font l'objet d'un traitement immédiat ou différé, selon la nature de celles-ci, par l'équipe de direction.

Une procédure permet d'harmoniser la gestion de l'ensemble des plaintes et réclamations.

⇒ **L'existence d'un plan de gestion de crise**

Le « Plan Bleu » prévoit les procédures à suivre en cas de crise telle qu'une canicule ou une épidémie. Il est actualisé chaque année. Il est lié au Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui garantit une continuité dans l'accompagnement en formalisant les adaptations nécessaires dans l'organisation de travail.

⇒ **La cartographie des risques** a été mise en place à compter de 2023 et sera renouvelée annuellement. Il s'agit de l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques inhérents aux activités du service. Elle donne lieu à l'élaboration d'actions correctives.

Le SSIAD s'engage dans la prévention des risques professionnels :

⇒ **Le DUERP**

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (*DUERP*) est un document où sont répertoriés les risques identifiés pour les professionnels du service et dans lequel sont indiquées des actions de prévention. Il est réévalué tous les ans en collaboration avec les équipes concernées.

⇒ **Des actions menées avec et pour les professionnels**

○ *La formation PRAP2S*

L'ALAGH est depuis plusieurs années dans la démarche PRAP2S. Ainsi, l'association forme des professionnels (formateurs PRAP2S) qui pourront eux-mêmes former les autres professionnels (acteurs PRAP2S) de l'association, grâce à une habilitation de l'ALAGH au dispositif de formation PRAP2S.

Cette formation est un investissement pour la sécurité, la santé et l'employabilité des salariés de l'ALAGH et permet à chacun d'identifier les risques et de comprendre l'intérêt de la prévention.

○ *Les Risques Psycho-Sociaux (RPS)*

Un travail collaboratif mené sur l'ensemble des établissements et services de l'ALAGH en 2022-2023, a permis d'accorder une attention particulière sur le risque d'épuisement professionnel, de perte de sens ou autres phénomènes de stress inhérents au secteur médico-social. Basés sur les recommandations de l'INRS, les RPS se regroupent en 6 axes :

- Axe 1 : L'intensité et le temps de travail,
- Axe 2 : Les exigences émotionnelles,
- Axe 3 : L'autonomie et les marges de manœuvre,
- Axe 4 : Les rapports sociaux et la reconnaissance au travail,
- Axe 5 : Les conflits de valeur,
- Axe 6 : L'insécurité de la situation de travail.

Cette démarche, entamée peu après la crise COVID-19, a permis l'élaboration d'un plan d'action mais également une prise de conscience générale sur l'importance des conditions de travail de nos professionnels du soin.

⇒ **La gestion des accidents de travail**

Lors de la survenue d'un accident sur le lieu de travail, la personne concernée se charge de le communiquer et de le déclarer selon la procédure en vigueur sur l'établissement.

On dissocie les accidents du travail et les accidents bénins. Pour chacun, un registre est tenu au sein du service par le secrétariat. Ces registres peuvent faire l'objet d'une analyse par l'équipe de direction et des personnels formés au PRAP2S. Le lien avec le DUERP permet d'évaluer la pertinence des actions de préventions existantes ou prévues.

| SYNTHÈSE « PROJET QUALITÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT » | |
|---|---|
| Points forts | |
| ⇒ | Existence des outils de la loi du 2 janvier 2002 |
| ⇒ | Formateurs PRAP2S formant des acteurs PRAP2S |
| Axes d'amélioration | |
| ⇒ | Renouvellement de l'habilitation PRAPS et reprise des formations PRAPS pour les acteurs PRAPS |
| ⇒ | Améliorer la gestion des accidents de travail (identification, analyse) |
| ⇒ | Gestion des non-conformités (événements indésirables et réclamations) |
| ⇒ | Communication de la politique qualité |

3.2.5 LE PROJET RESSOURCES HUMAINES

Diriger, piloter, gouverner

La gouvernance associative se distingue de la gouvernance de direction. Cette dernière décide de la manière de gérer, administrer et piloter les organisations des établissements et services de l'Association.

Pour l'ALAGH, la bonne manière de gouverner repose sur :

- Un mode de dirigeance identifié et lisible,
- Un projet associatif affirmé et partagé par les dirigeants et les cadres,
- Une cohérence de responsabilité,
- Un suivi rigoureux des modes de gestion,
- Un contrôle sur les situations financières et économiques de l'ensemble des structures,
- Une éthique professionnelle,
- Une ouverture aux projets en partenariat,
- Une inscription dans des pratiques modélisées et référencées, garantes de bonnes pratiques professionnelles,
- Un souci constant de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et des encadrements,
- Une réactivité décisionnelle.

La dynamique, les orientations associatives ainsi que les savoirs « experts » individuels et collectifs viennent bousculer le management participatif existant pour tendre vers un mode de management plus collaboratif valorisant le partage de connaissances et de ressources, la réflexion collective et allant jusqu'à l'intelligence collective des équipes de travail.

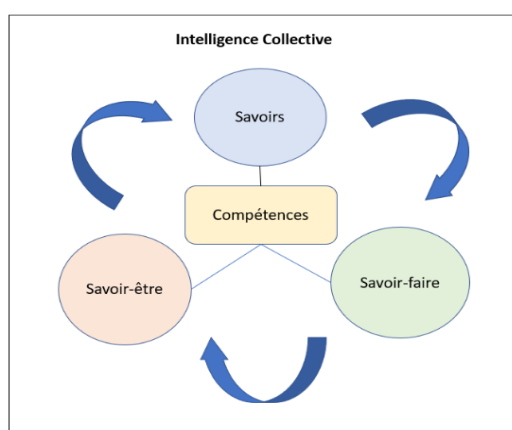
Compétences, connaissances et attitudes

L'accompagnement des personnes est réalisé au quotidien par une équipe pluridisciplinaire : médicaux, paramédicaux, soignants, éducatifs, etc. Cette diversité des compétences et des expertises est mise en avant à

travers plusieurs dispositifs visant la concertation et les échanges, la cohésion d'équipe et la mise en application d'initiatives individuelles et/ou collectives :

- Association des professionnels dans les prises de décision,
- Mise en œuvre de temps d'échange et d'expression,
- Développement de formations internes courtes et ponctuelles portant sur des thèmes courants,
- Retour des professionnels participant à des actions de formation à l'issue de la session,
- Possibilité d'être porteur d'initiatives et de projets d'accompagnement.

Cet axe de management participatif dans le suivi du parcours de vie de la personne accompagnée répond à deux concepts : celui de la **recherche de l'objectif commun** intrinsèque à l'activité et celui de **l'intelligence collective** qui se construit par l'ensemble de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire.



L'ensemble des trois "savoirs" permet d'aboutir à une logique de compétences, qui constitue le ciment de notre organisation et de notre offre de service.

La politique de formation

L'accompagnement proposé par le SSIAD nécessite le maintien et le développement des compétences de nos professionnels. C'est la raison pour laquelle l'association souhaite mettre l'accent sur la formation continue des professionnels.

Une démarche globale d'amélioration de la gestion des Ressources Humaines est recherchée à travers :

- ✓ La valorisation interne des compétences (formateurs internes, tuteurs de stage, maîtres d'apprentissage),
- ✓ Le suivi et l'actualisation des savoirs et savoir-faire (plan de formation),
- ✓ Le renforcement de la mobilité professionnelle et de la promotion sociale des salariés (CPF, VAE...).

Des orientations annuelles de formation sont définies par la direction. Elles s'articulent autour de thématiques collectives qui visent à répondre aux besoins des professionnels dans l'accompagnement des personnes et à la mise en œuvre des projets de service. De plus, chaque salarié a la possibilité d'effectuer une demande de formation individuelle.

À titre d'exemples, voici quelques formations collectives ayant eu lieu en 2023 à l'ALAGH :

- Gestion de l'agressivité et des troubles du comportement,
- Alimentation/ Déglutition,
- Sclérose en plaques et fatigue,
- Communication positive.
- Bienveillance...

En outre, l'association consacre une partie de son budget de formation aux actions obligatoires et permettant le maintien et/ ou le développement de compétences (ex : AFGSU).

Suivant les établissements et services, des formations et des sensibilisations de courte durée sont organisées, en complément, sur des thématiques jugées prioritaires. En 2023, le SSIAD a notamment proposé des temps de formation et d'échange sur les transmissions ciblées et le partage d'information.

Entretien professionnel et valorisation des parcours professionnels

En application de son plan de GEPP (Gestion des Emplois et Parcours Professionnels), l'ALAGH effectue une évaluation régulière de ses professionnels. Ce rendez-vous régulier permet :

- Une évaluation individuelle et collective du travail effectué au cours de l'année,
- De fixer les objectifs pour l'année à venir, d'échanger sur les difficultés rencontrées,
- De mesurer le chemin parcouru et de valoriser le travail du professionnel concerné.

Cet entretien individuel et structuré, avec un supérieur hiérarchique, évalue l'engagement et les besoins en formation du salarié. Il s'inscrit dans un processus de dialogue et d'échange.

La nécessité d'encourager le salarié dans sa capacité d'analyse et de distanciation dans sa pratique répond à un objectif de projection du salarié au sein du service, en lien avec ses éventuelles volontés d'évolution et/ou mobilités professionnelles.

Au-delà de l'aspect réglementaire de la tenue d'entretien professionnel à échéance régulière, la direction du SSIAD tend à promouvoir les temps d'échange entre les professionnels de terrain et la direction, dans un principe d'authenticité et de fluidité dans les relations professionnelles.

La planification des effectifs et l'organisation du temps de travail

Chaque salarié en CDI bénéficie d'un cycle de travail qui lui permet de connaître à l'avance ses jours de travail. Ces cycles de travail ont été conçus avec les professionnels, dans une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Ces cycles de travail répondent à la fois aux obligations et besoins du service, et aux attentes des salariés en termes de QVCT. La conciliation vie professionnelle / vie personnelle est également favorisée en encourageant la cohésion d'équipe et l'anticipation des contraintes de chacun.

L'organisation du temps travail du SSIAD répond en premier lieu à un objectif d'efficacité, combinant les besoins en effectif journalier et la capacité d'accompagnement du SSIAD en termes de places et d'horaires. Elle est donc amenée à évoluer au cours du temps, dans un principe d'amélioration pour l'ensemble des parties prenantes (professionnels et personnes accompagnées).

Il en est de même pour la planification des effectifs qui répond aux besoins identifiés du service. Les évolutions futures amèneront le SSIAD à repenser la constitution de ses équipes tant en termes de compétences que d'effectifs.

L'accueil et l'intégration des nouveaux salariés, stagiaires et apprentis

Le SSIAD est un terrain d'accueil pour les stagiaires dont la profession est représentée. Aussi, un travail d'équipe sur l'encadrement et le tutorat est réalisé :

- Réflexion sur un référentiel d'encadrement des stagiaires au SSIAD, afin de garantir un apprentissage juste et égal,
- Formation de plusieurs professionnels en tant que Maîtres d'apprentissage,
- Collaboration et échanges réguliers avec les organismes de formation afin de faire évoluer les pratiques en cohérence avec les référentiels de compétences.

- Les nouveaux salariés sont également accueillis de façon unilatérale, dans une volonté collective de les intégrer rapidement et efficacement :
 - Instauration de doublures le ou les premiers jours de travail,
 - Intégration immédiate dans les temps d'échange et autres moments collectifs,
 - Accessibilité de l'équipe encadrante dès les premiers jours de prise de poste.

Les échanges en lien avec l'intégration et la bonne adaptation du salarié sont réalisés de façon informelle par les encadrants et les membres de l'équipe les premières semaines de la prise de poste. Toutefois, des entretiens individuels peuvent être organisés à la demande du salarié ou de l'encadrement.

La politique RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Un audit interne sur le RGPD, piloté par le service Ressources Humaines a mis en lumière les axes d'amélioration de l'association dans ce domaine.

L'association informe les personnes concernées sur le traitement des données à caractère personnel à travers différents supports (notes de service, livret d'accueil ...) et sur leurs droits en matière d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement des données.

Depuis début 2024, l'association permet à chacun des salariés d'utiliser un coffre-fort numérique individuel créé par l'ALAGH.

| SYNTHÈSE « PROJET RESSOURCES HUMAINES » | |
|--|--|
| Points forts | |
| ⇒ | Accessibilité des équipes d'encadrement et prise en compte des besoins de terrain |
| ⇒ | Accès du planning salarié en ligne facilitant la gestion des plannings |
| ⇒ | Plan de formation issu des besoins recensés lors des entretiens professionnels |
| ⇒ | Recherche de la meilleure conciliation vie professionnelle – vie personnelle |
| ⇒ | Dématérialisation et mise en place d'un coffre-fort numérique (Numéria) |
| Axes d'amélioration | |
| ⇒ | Amélioration de l'intégration du nouveau salarié en systématisant l'envoi des documents d'accueil par mail (livret d'accueil, règlement intérieur, etc.) |
| ⇒ | Diversifier les possibilités d'évolution et les mobilités professionnelles |

3.2.6 LE PROJET DE STRUCTURATION DES INFRASTRUCTURES

Pour fonctionner, le SSIAD possède des infrastructures concourant au bon fonctionnement du service et à la mise en œuvre de ses activités de soins et d'accompagnement à domicile.

Ainsi, le SSIAD définit les infrastructures en trois catégories :

- L'infrastructure immobilière,
- L'infrastructure Informatique,
- Les équipements hors structures.

L'infrastructure immobilière

Depuis 2022, le SSIAD de l'ALAGH a quitté ses locaux historiques de la rue Sainte Odile à Villers-lès-Nancy pour s'installer temporairement dans des locaux situés au sein du Domaine de l'Asnée.

Ce déménagement a permis la destruction des anciens locaux au profit d'une reconstruction menée par l'association Ville et Services, ayant pour ambition de créer une maison des services en cohérence avec le virage domiciliaire impulsé par les politiques publiques.

Le SSIAD se trouvant aux portes d'une réforme l'amenant vers un partenariat avec un service d'aide à domicile, la recherche de nouveaux locaux devra prendre en considération ce nouveau paramètre. Un état des lieux sur les locaux actuels doit permettre au SSIAD de continuer son activité dans les meilleures conditions possibles.

Les locaux devront répondre à des normes sécuritaires et d'accessibilité adaptées à l'activité du SSIAD. Ainsi, bien que les locaux n'aient pas pour vocation d'accueillir du public extérieur, les conditions de travail de l'ensemble des salariés doivent être considérées et prises en compte dans les futurs locaux du SSIAD. Par ailleurs, la gestion de données sensibles demande des locaux avec des espaces adaptés aux besoins de confidentialité et de traitement des informations.

L'emplacement des locaux du SSIAD est aujourd'hui pensé pour optimiser l'activité du SSIAD, au centre de son territoire d'intervention de Villers, Laxou et Vandoeuvre.

L'infrastructure informatique

Le SSIAD fonctionne avec plusieurs logiciels : logiciel de soin, de paie, de planning, de facturation. Le rapprochement ALAGH/Fondation Saint Charles doit permettre l'élaboration d'un Schéma Directeur Informatique pour l'année 2024-2025.

Le SSIAD progresse au gré des normes réglementaires et des besoins en informatisation. Les professionnels de soin sont sensibilisés à l'importance de l'utilisation de ces logiciels, et notamment :

- Le logiciel de soin dit « métier » : en 2024, un changement vers le logiciel NETSOINS permettra une meilleure optimisation et organisation des données. Cependant, la spécificité de l'activité à domicile demandera des adaptations, voire l'utilisation de logiciels complémentaires (facturation des actes infirmiers et gestion des tournées),
- Le logiciel qualité AGEVAL, mis en place fin 2023, rend accessible et promeut la démarche d'amélioration continue de la qualité,
- Le logiciel de planning OCTIME permet à chacun d'anticiper et d'organiser sa vie professionnelle.

Les équipements hors structures

Les professionnels du SSIAD ont besoin de matériel de qualité pour exercer leur activité au domicile. Ainsi, le SSIAD possède un parc automobile de 19 véhicules dont 2 véhicules électriques sans permis pour permettre à son personnel de :

- Se déplacer le plus rapidement possible entre chaque lieu d'intervention,
- Offrir de bonnes conditions de travail,
- Optimiser la gestion du temps en favorisant le temps passé au domicile des personnes et non dans les trajets.

Ces véhicules sont entretenus par le personnel soignant lors des temps où les soins sont moins nombreux. Une solution plus efficiente devra être pensée dans les années à venir afin de ne pas déborder sur le temps consacré au soin.

Une flotte téléphonique permet aux professionnels d'utiliser des téléphones lorsqu'ils sont en tournées pour :

- Communiquer facilement entre eux et avec l'encadrement,
- Assurer une traçabilité des actes au plus près de leurs réalisations,
- Obtenir des informations nécessaires à l'accompagnement.

| SYNTHÈSE « PROJET STRUCTURATION DES INFRASTRUCTURES » | |
|--|--|
| Points forts | |
| ⇒ | Bonne connaissance des besoins du SSIAD en termes de locaux ; état des lieux et cahiers des charges effectués |
| ⇒ | Locaux situés au centre du territoire d'intervention du SSIAD pour une meilleure optimisation des trajets |
| ⇒ | Utilisation quotidienne de logiciels par les professionnels du SSIAD |
| ⇒ | Présence d'équipements pour optimiser le travail à domicile (véhicules, téléphones) |
| Axes d'amélioration | |
| ⇒ | Répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi qu'aux conditions de travail |
| ⇒ | Améliorer la sécurité des données et la confidentialité et protection des informations |
| ⇒ | Installer le SSIAD dans des locaux adaptés à l'activité actuelle et à venir (réforme SAD) |
| ⇒ | Élaborer un Schéma Directeur Informatique |
| ⇒ | Améliorer la gestion des équipements hors structures tel que l'entretien des véhicules ou l'utilisation des téléphones |

3.2.7 LE PROJET D'ADAPTATION AUX BESOINS ET ÉVOLUTION DU PUBLIC

L'évolution démographique et le nombre de personnes ayant besoin de soins infirmiers à leur domicile va s'accroître ces prochaines années. Pour y faire face, le SSIAD doit alors adopter une stratégie claire années et ce, en tenant compte des réformes en cours et à venir.

L'accompagnement de publics multiples

Le SSIAD a développé au cours de ses dernières années, son expertise auprès de différents profils de personnes accompagnées et notamment :

- Des personnes souffrant de troubles cognitifs liés à une pathologie ou au vieillissement,
- Des personnes en situation de handicap lié à une pathologie invalidante évolutive,
- Des personnes en situation de handicap lié à un accident de la vie,
- Des personnes vieillissantes avec un développement ou une aggravation de pathologie(s) ou handicap(s).

Ces profils demandent des compétences et des modèles de fonctionnement spécifiques tels que :

- L'adaptation des prises en charge avec les contraintes liées au handicap et/ou à la pathologie (multiplicité des soins, durées d'intervention, technicité des dispositifs médicaux ...),
- La prise en compte des habitudes de vie et contraintes socio-professionnelles,
- La formation des professionnels aux particularités des handicaps et pathologies (maladie neurodégénératives, handicap lourd ...).

La réévaluation des ressources humaines (effectifs et compétences) et matérielles sera alors un enjeu majeur du maintien et de la transformation de l'offre par le SSIAD.

Un fonctionnement efficient et un équilibre financier

La réforme de la tarification impacte le SSIAD qui doit engager une réflexion sur les coûts actuels portés et sur l'efficience du service :

⇒ Coût actes libéraux

Actuellement, les soins infirmiers sont réalisés pour partie par les IDE salariés et pour l'autre partie par des IDE libéraux. Malgré des contrôles lors de la facturation, on estime qu'il existe un écart non maîtrisable entre les besoins en soins infirmiers évalués et ceux effectués par les IDEL. Cela peut s'expliquer par un défaut de communication ou de collaboration efficace avec les équipes du SSIAD du fait de fonctionnements différents et d'absences d'outils communs. La volonté du SSIAD est de favoriser la prise en charge des soins infirmiers par son équipe IDE salariée afin d'avoir une maîtrise totale des coûts. Le SSIAD privilégie ainsi la coordination interne, gage d'efficacité et de réactivité.

⇒ Taux d'occupation du SSIAD

Le taux d'occupation du SSIAD actuel est en baisse depuis quelques années et ce, pour plusieurs raisons :

- Un territoire restreint sur 3 communes principales, limitant le nombre de demandes d'inclusion en SSIAD,
- L'accompagnement de personnes avec une charge en soins importante, mobilisant plusieurs soignants simultanément, et plusieurs fois par jour,
- La dégradation de l'état de santé et de la dépendance des personnes accompagnées, engendrant un accroissement des passages et des temps de soin,
- L'accompagnement de personnes en situation de handicap, mobilisant les soignants sur des durées de soin trois fois supérieures au temps moyen.

Ces constatations pèsent lourd sur le fonctionnement actuel du SSIAD. Il devient urgent d'orienter la stratégie du SSIAD vers un fonctionnement plus efficient. L'objectif du SSIAD est de pouvoir être un service répondant aux justes besoins du territoire, en conservant sa capacité à proposer des accompagnements de qualité, que ce soit en termes de temps, de fréquence ou de qualité de soins.

⇒ Continuité de soins garantie

Le secteur du soin connaît depuis quelques années une pénurie de personnel significative. L'OMS estime qu'il manquera 15 millions de professionnels de la santé d'ici à 2030. Le SSIAD ALAGH ne fait pas figure d'exception dans ce domaine, avec des postes vacants perpétuels. Le turn over combiné à des difficultés de recrutement accrues en est la cause. Le SSIAD développe des stratégies afin de faire perdurer son activité et offrir aux personnes accompagnées une qualité de soins équivalente tout au long de l'année, grâce à :

- Un travail d'équipe efficace afin d'assurer une continuité de soins,
- L'adaptation des horaires d'interventions,
- La mobilisation des aidants, dans le respect de leurs capacités et souhaits,
- La mobilisation des SAAD, dans le respect de leur champ de compétences.

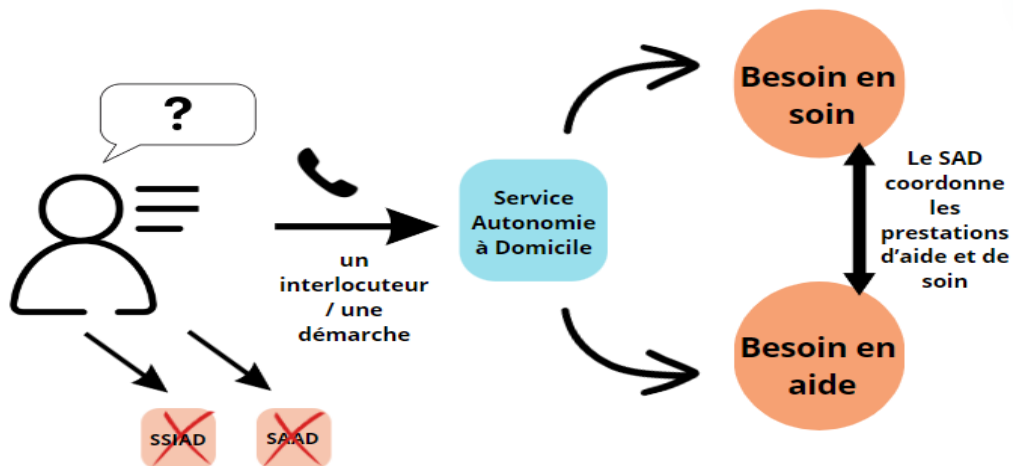
Les soignants sont répartis par secteur d'intervention afin de favoriser le temps passé auprès des personnes. Cependant, les contraintes de personnel, d'horaires d'interventions ou techniques (intempéries, panne de voiture ...) peuvent entraîner des changements organisationnels demandant aux soignants d'avoir une capacité d'intervention chez l'ensemble des personnes accompagnées.

La transformation du SSIAD en SAD peut être une des solutions pour constituer une plus grande équipe de professionnels qualifiés, formés et sensibilisés à la qualité de l'accompagnement attendue par chaque personne.

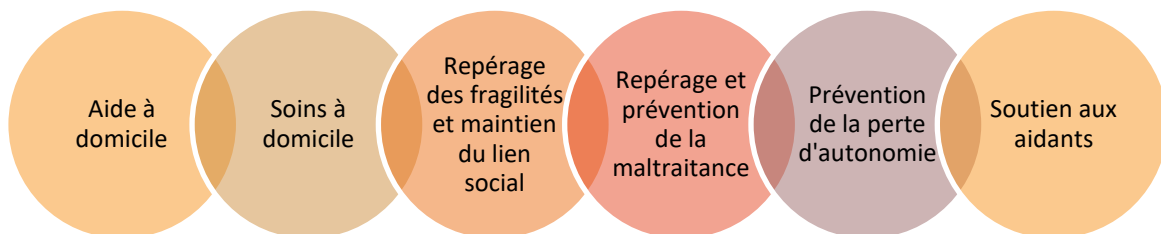
Une collaboration renforcée avec les professionnels du domicile

Inscrit dans l'expérimentation SPASAD depuis 2015, le SSIAD ALAGH s'inscrit naturellement dans l'évolution des Services Autonomie à Domicile. Il réaffirme sa volonté de collaborer avec le secteur de l'aide à domicile pour des prises en charge à domicile plus cohérentes, plus complètes et plus lisibles pour les personnes qui peuvent en bénéficier, ainsi que pour leurs aidants.

Le SSIAD ALAGH s'oriente vers un modèle intégré de service autonomie, permettant ainsi d'offrir une porte d'entrée unique aux demandes d'aide et de soin.



Ces Services Autonomie à Domicile auront pour objectif d'offrir aux personnes un accompagnement multidimensionnel :



| SYNTHÈSE « PROJET D'ADAPTATION AUX BESOINS ET ÉVOLUTION DU PUBLIC » | |
|--|--|
| Points forts | |
| ⇒ | Évolution des pratiques professionnelles et du fonctionnement du service en fonction des besoins identifiés au fil des années (augmentation du nombre de places, élargissement au secteur handicap, adaptation des horaires aux besoins des personnes ...) |
| ⇒ | Collaborations et partenariats avec de nombreux acteurs du territoire pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes |
| ⇒ | Implication des professionnels dans l'élaboration du projet d'établissement, informations régulières sur les évolutions réglementaires (réformes de la tarification, SAD ...) |
| Axes d'amélioration | |
| ⇒ | Maintenir et développer les expertises pour les besoins spécifiques (accompagnement fin de vie, handicap, troubles associés à la dépendance et/ou au vieillissement ...) |
| ⇒ | Anticiper et accompagner le vieillissement de la population et l'augmentation des accompagnements à domicile à travers la prévention |
| ⇒ | Se mettre en adéquation avec la réglementation des SSIAD (réforme de la tarification, SAD) |

- **La prise en compte de l'entourage dans l'accompagnement de la personne**

L'accompagnement à domicile se fait en tenant compte des ressources existantes autour de la personne, et notamment son entourage. La reconnaissance de complémentarité entre les personnes aidantes non professionnelles et les professionnels est essentielle pour obtenir un accompagnement pérenne dans le temps.

« Lorsque les proches des personnes participent concrètement à l'accompagnement (total ou partiel) pour les activités de la vie quotidienne, ils acquièrent une connaissance privilégiée de la personne, de ses habitudes et de ses réactions. Le point de vue des aidants offre une perception de la personne qui leur est propre sur l'histoire de la personne, son parcours, son vécu de l'accompagnement, et sur l'évolution prévisible des pathologies ou des déficiences. Ils apportent un éclairage précieux aux professionnels chargés de les accompagner dans leurs parcours. Cette connaissance, légitime, est complémentaire de celle de la personne aidée et des professionnels, dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de la réévaluation du projet personnalisé »⁴ :

Le SSIAD considère l'entourage comme partie prenante de l'accompagnement de la personne. À ce titre, il peut, avec l'accord de la personne :

- Participer à la co-construction du projet d'accompagnement,
- Être informé de l'accompagnement mis en place par le SSIAD et les autres partenaires,
- Être conseillé et/ou orienté en fonction de ses interrogations, dans la limite du secret professionnel et des droits de la personne accompagnée,
- Être valorisé et reconnu pour son savoir-faire et son savoir-être auprès de la personne proche aidée,
- Être sollicité par les professionnels pour son savoir expérientiel auprès du proche-aidé,
- Être guidé, formé par les professionnels du SSIAD sur des actes de la vie quotidienne ou des soins en collaboration avec le médecin traitant.

En présence de troubles cognitifs avérés chez la personne, l'IDEC s'assure de la présence d'un aidant qui pourra guider le professionnel dans l'élaboration d'un projet d'accompagnement cohérent et au plus proche des besoins et attentes de la personne.

- **Le soutien aux aidants non professionnels**

Le soutien aux aidants est un enjeu majeur dans l'accompagnement de la personne à domicile. Il permet de réduire notamment le risque d'épuisement, pouvant avoir des conséquences sur le maintien à domicile de la personne aidée. À ce titre, l'IDEC et l'ensemble des professionnels, tout au long de la prise en charge, veillent à :

- Écouter, créer et maintenir un lien avec les personnes aidantes, tout au long de l'accompagnement,
- Orienter ou proposer du répit via les dispositifs et plateformes de répit existantes sur le territoire,
- Apporter, améliorer les connaissances du proche aidant, en fonction de ses besoins et attentes (*formation à l'utilisation de matériel médical, sensibilisation aux risques liés à la perte d'autonomie ...*),
- Observer, repérer les signes précurseurs de l'épuisement des aidants (*tristesse, découragement, anxiété, troubles de l'humeur, plaintes...*),
- Proposer des adaptations au projet d'accompagnement en fonction de l'évolution de l'état ou des capacités de l'aidant (*épuisement, perte d'autonomie, contraintes familiales ou professionnelles ...*)

⁴ *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Le soutien des aidants non professionnels - 2014*

Afin d'améliorer la sensibilisation des professionnels en termes de soutien aux aidants, le SSIAD souhaite mener plusieurs actions telles que :

- Renforcer les compétences des professionnels dans leur capacité à repérer les signes d'épuisement : utilisation d'échelle d'évaluation (grille ZARIT),
- Renforcer les temps d'échange sur les pratiques professionnelles en lien avec les aidants et leur place dans l'accompagnement,
- Faciliter le recours à des associations ou dispositifs pour les aidants en développant les liens partenariaux sur le territoire.

3.4 UNE LOGIQUE INCLUSIVE : L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LES TERRITOIRES

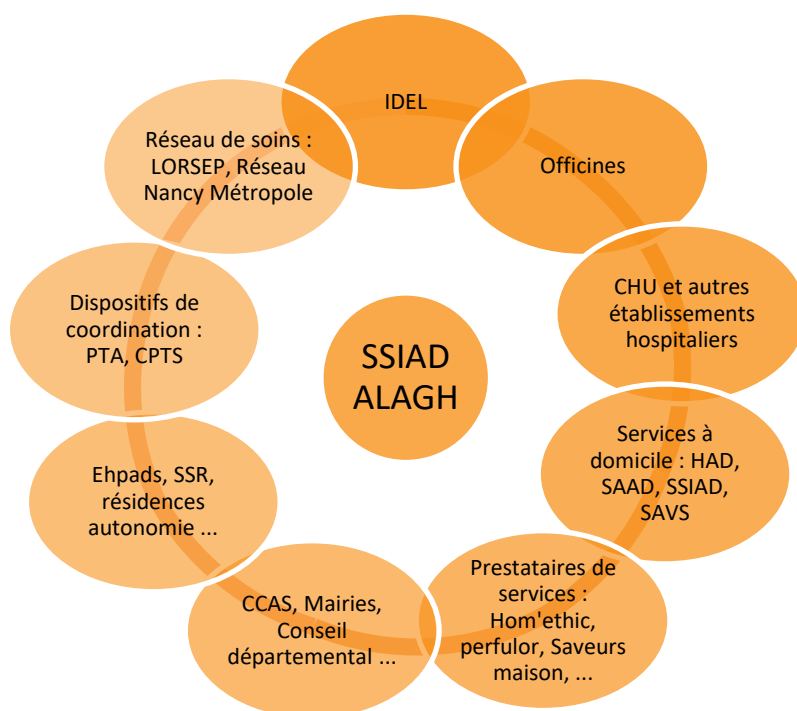
3.4.1 LES PARTENARIATS

Le SSIAD œuvre en réseau et en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire, témoignant ainsi de la robustesse de son ancrage territorial et de l'importance de son rôle d'acteur de proximité. Ces partenariats permettent de s'enrichir mutuellement, d'apporter de l'innovation et un accompagnement adapté aux besoins.

Les partenaires peuvent être conventionnés ou non avec le SSIAD, en fonction des enjeux du partenariat. Par exemple, les partenaires tels que les Infirmiers libéraux (IDEL) ou les services d'Hospitalisation À Domicile (HAD) sont conventionnés en raison de l'implication financière des deux parties.

Pour les partenaires non conventionnés, les liens visent à favoriser la fluidité du parcours de soins, au travers du partage et de la transmission d'informations, conformément à l'article R1110-1 du Code de la Santé Publique. De même, la collaboration avec les dispositifs de coordination et organismes du territoire permet une meilleure cohérence et visibilité des parcours des personnes accompagnées.

Ci-dessous, une présentation non exhaustive des partenaires du SSIAD de l'ALAGH :



3.4.2 UN ANCRAGE ET UNE OUVERTURE SUR LES RESSOURCES LOCALES ET TERRITORIALES

La stratégie d'ouverture du SSIAD est un compromis entre :

- Les ressources existantes sur le territoire d'intervention du SSIAD et aux alentours,
- Les caractéristiques des situations et publics accompagnés : besoins et attentes, profils de soin, vulnérabilités (y compris sociales),
- Les missions et capacités du SSIAD à offrir des accompagnements, dans la limite de son champ de compétence.

Aujourd'hui, le SSIAD évolue dans le cadre de ses autorisations, et en accord avec les acteurs qui participent à répondre aux besoins de la population. Ce travail, en connaissance et respect des compétences de chacun, répond à un besoin évolutif et complexe de la personne dans son parcours de vie. Le SSIAD tend à maintenir ces principes de coopération et à favoriser le recours aux ressources locales et territoriales.

➤ Le rapprochement ALAGH / Fondation St Charles

Le rapprochement des deux associations doit pouvoir renforcer les liens entre les établissements et services qui les composent, en améliorant notamment la connaissance des capacités et compétences des acteurs présents sur le territoire. La personne pourra ainsi être guidée et accompagnée au sein d'une offre de service élargie et la plus complète possible.

La volonté de ce rapprochement est fondée sur l'existence de valeurs communes et la capacité d'offrir aux personnes accompagnées un soutien tout au long de leur parcours de vie, en accord avec leurs souhaits et attentes.

➤ Les partenaires historiques

Le DAC 54 constitue un partenaire central dans l'évaluation des besoins du territoire. Il soutient les structures dans un objectif commun de prise en charge la plus complète possible pour la personne. Ainsi, le SSIAD se rend disponible et affirme sa capacité à être un acteur ressource dès qu'il le peut

Le CHU et autres établissements de santé et médico-sociaux et le SSIAD travaillent ensemble à constituer l'offre d'accompagnement la plus adéquate possible pour la personne en fonction de son lieu de vie et de ses besoins.

Les services à domicile, tous champs de compétences confondus, constituent le noyau d'un maillage territorial mouvant. Ainsi, le SSIAD s'inscrit dans une volonté collective d'apporter des solutions d'accompagnement à chaque personne du territoire.

➤ L'ARS et le Conseil Départemental

Acteurs majeurs dans l'organisation des ressources locales et territoriales, le SSIAD œuvre à maintenir et développer des relations privilégiées avec ces instances représentatives pour maintenir un niveau de confiance mutuelle nécessaire. Le SSIAD se veut proactif dans sa capacité à agir et à proposer des solutions efficaces et innovantes. Pour cela, le SSIAD veille à :

- Répondre à des appels à projets en lien avec les politiques et orientations publiques en termes de santé et d'accompagnement des personnes. Ces appels à projet peuvent être portés par le SSIAD ou co-portés avec d'autres acteurs du territoire afin de combiner les forces de chacun,
- Communiquer sur les difficultés rencontrées sur le territoire,
- Apporter son soutien et sa compétence de coordination dans les situations complexes, dans un principe de sécurisation des parcours et des accompagnements.

CHAPITRE 4 – LES PRINCIPES D’ACTION ET D’INTERVENTION

4.1 LES SOURCES DES PRINCIPES D’INTERVENTION

Le SSIAD inscrit son action sur des principes de liberté, d’autonomie, d’égalité et de non-discrimination. Il reste fidèle aux principes qui ont permis le développement du service :

- Veiller au respect de la dignité et de l’intimité de la personne, la protéger dans son intégrité physique et mentale,
- Maintenir les liens existants entre la personne et son entourage et solliciter leur participation,
- Favoriser l’autonomie et le libre choix de la personne,
- Favoriser le bien-être physique et mental, dans des principes d’hygiène et de sécurité.

L’égalité est une notion importante permettant à chaque personne d’être traitée avec le même égard, quel que soit son état de santé ou son niveau de dépendance. La personne est considérée et accompagnée dans le respect de sa singularité ; elle demeure un citoyen, inscrit dans la vie de la Cité et capable de faire ses choix.

Le SSIAD s’appuie sur l’expertise de ses professionnels, mais également sur des partenaires institutionnels ou associatifs privés ou publics, partageant ainsi des travaux, outils, formations, réflexions qui nourrissent et guident son action (*HAS, CPIAS, SRA Grand Est, CREAI, CPGL ...*).

4.2 UNE CULTURE DE BIENTRAITANCE

Les professionnels du SSIAD ont pour ligne de conduite de travailler selon le principe de bientraitance et de bienveillance. Le respect de ces exigences donne lieu à l’application de principes d’action au quotidien tels que :

- Impliquer les personnes dans leur prise en charge globale,
- Laisser le choix aux personnes, tout en ne banalisant pas le refus de soin et en recherchant les adaptations nécessaires pour le bien-être et le confort des personnes,
- Respecter le rythme et les habitudes de vie de chacun,
- Favoriser la participation des personnes à travers une écoute attentive et régulière,
- Favoriser le maintien de l’autonomie des personnes pour prévenir le sentiment de dévalorisation et de perte de l’estime de soi,
- Respecter l’intimité et l’intégrité de la personne.

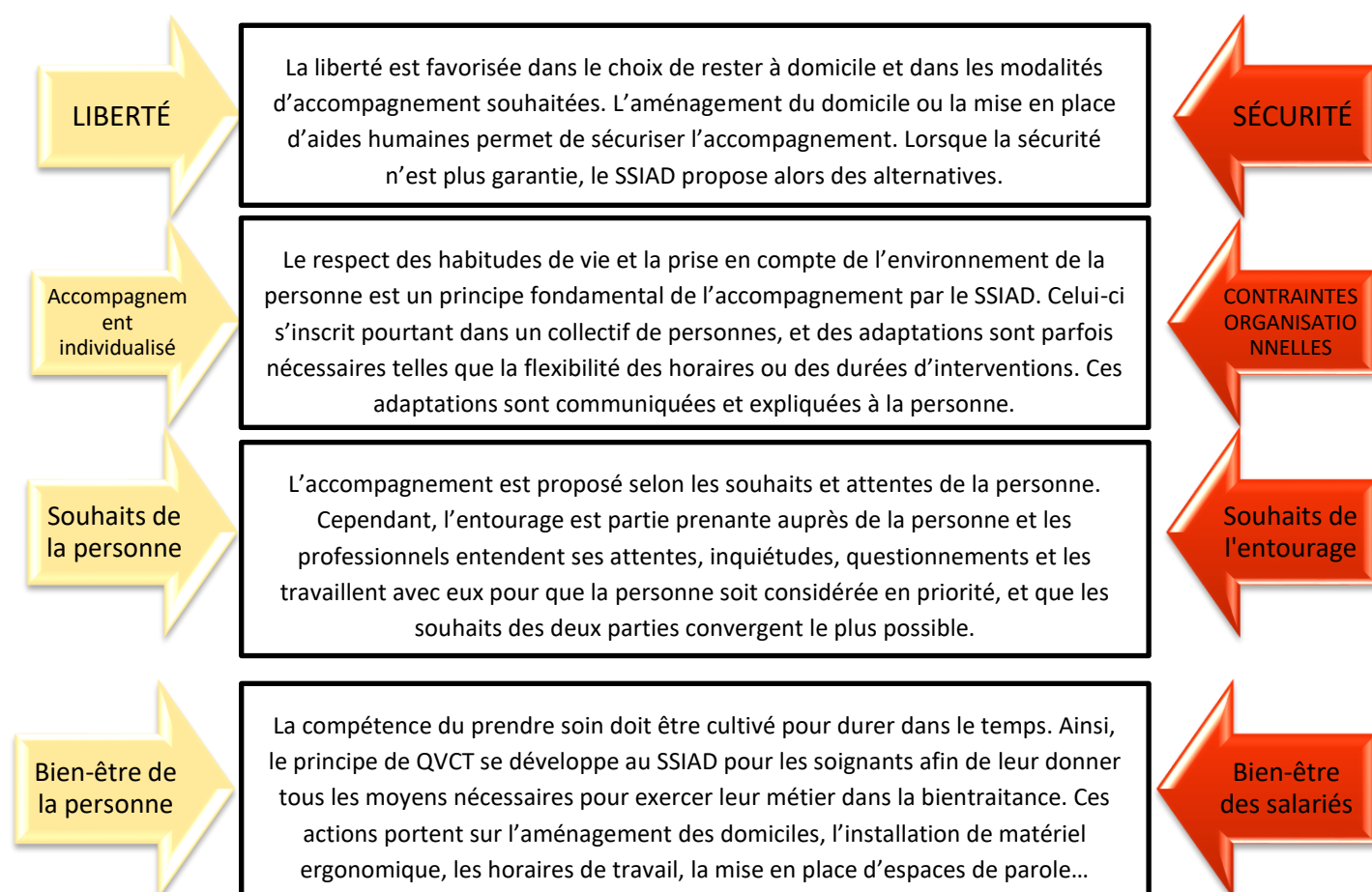
Chaque personne doit pouvoir avancer selon son rythme et ses capacités sans que les professionnels ne recherchent une quelconque performance. C’est donc un équilibre de tous les jours que les professionnels recherchent en tenant compte des moyens humains dont ils disposent et de l’accompagnement le plus adapté possible selon l’état et les volontés de la personne.

Les professionnels travaillent au partage de cette culture de bientraitance qui doit animer tout un chacun dans ses pratiques. L’élément moteur doit être la promotion des bonnes pratiques professionnelles, le respect de l’autre. Chaque professionnel est responsable de la promotion des bonnes pratiques au sein de l’établissement.

Le SSIAD s’engage ainsi à former et à sensibiliser ses salariés à la bientraitance et la prévention de la maltraitance. Les situations de maltraitance font l’objet de signalements systématiques, conformément aux procédures internes. Un plan de prévention et de lutte contre la maltraitance est co-construit avec les professionnels et constitue le canevas des actions et réflexions à ce sujet.

4.3 LA GESTION DES PARADOXES

Sous tendu par les valeurs portées par le SSIAD et l'ALAGH, l'accompagnement des personnes s'effectue sur la base de priorités partagées :



4.4 LES MODALITÉS DE RÉGULATION (ESPACE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE)

Pour faire face à ces différents paradoxes, le SSIAD met en œuvre des stratégies permettant le questionnement éthique :

- Les transmissions et réunions d'équipes permettent des échanges libres sur les situations rencontrées au domicile des personnes. Les compétences et savoirs de chacun permettent d'alimenter les questionnements et d'analyser les situations pour mieux les comprendre.
- Les groupes de travail thématiques permettent d'explorer des sujets en mettant en confrontation les règles, principes et contraintes de terrain. Ils permettent une prise de recul et une réflexion sur les pratiques professionnelles individuelles et collectives.
- Les groupes d'analyse de pratiques permettent d'exposer des situations vécues, de les comprendre et d'en tirer des enrichissements pour soi et les autres. Ces temps d'échange ont pour objectif, entre autres, d'améliorer les pratiques professionnelles au quotidien en prenant du recul, tout en tenant compte de l'environnement alentour (équipe, famille, personne accompagnée ...).

La création du GCSMS SOLILA devra permettre la mise en place d'un Comité Éthique et Bienveillance inter-associatif, ce qui donnera une dimension plus large et complémentaire à ces questionnements.

4.5 L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Sur la base des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, le SSIAD établit un Plan d'Amélioration Continue de la qualité (PAC). Il est nourri par les différentes évaluations et audits réalisés par le service, ainsi que toutes les informations internes et externes recensées (événements indésirables, recueil de la satisfaction ou des réclamations, registre des AT...). Il est mis en place sur plusieurs années et est suivi par le biais du COPIL Qualité.

Au quotidien, la démarche d'amélioration continue à l'ALAGH c'est :

- Une gestion documentaire suivie est accessible par tous les professionnels grâce à l'outil AGEVAL,
- Une gestion des événements indésirables,
- Une évaluation de la satisfaction des usagers et des professionnels (formulaire de recueil d'expression, enquêtes de satisfaction...),
- Un plan d'action piloté par des personnes désignées au sein du SSIAD,
- Une évaluation continue des pratiques et des prestations délivrées,
- La tenue d'instance de régulation et d'analyse (COPIL, CODIR, Comité EI ...).

Un gestionnaire qualité commun à l'ensemble des établissements et services de l'ALAGH vient en appui directement ou indirectement au SSIAD, par le biais de :

- Animation et/ou participation aux différentes instances,
- Accompagnement dans la réalisation de procédures,
- Veille réglementaire,
- Suivi des plans d'actions ...

4.6 LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

L'engagement dans la **démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** de notre SSIAD s'engage progressivement. Nos locaux, situés au sein du Domaine de l'Asnée, ne nous permettent pas de maîtriser la démarche RSE dans sa globalité. Cependant, des actions faites à notre échelle, et en collaboration avec le Domaine de l'Asnée existent :

⇒ **La consommation d'électricité et de gaz**

L'utilisation de l'éclairage est faite de façon raisonnée. La présence de nombreuses fenêtres nous permet de limiter l'éclairage artificiel durant la journée.

Le système de chauffage est géré par le Domaine de l'Asnée, mais le SSIAD suit les recommandations pour limiter la surconsommation notamment en période hivernale (réglage des radiateurs). En période estivale, la climatisation est utilisée de manière raisonnée et la circulation de l'air par l'ouverture des fenêtres en simultané, notamment aux heures les plus fraîches, est privilégiée.

Lors de la recherche de nouveaux locaux, le SSIAD sera attentif à respecter les normes et recommandations en lien avec la démarche RSE.

⇒ **Le tri des déchets**

Le SSIAD a mis en place le tri sélectif des déchets, en collaboration avec le Domaine de l'Asnée : les poubelles sont prises en charge par les agents d'entretien ou mises directement par le personnel du SSIAD au niveau des points de collecte situés dans le Domaine.

Le SSIAD participe au système de collecte des papiers organisé par le Domaine de l'Asnée.

CHAPITRE 5 – LES PROFESIONNELS ET LES COMPÉTENCES UTILISÉES

5.1 LES FONCTIONS ET DÉLÉGATIONS

| FILIÈRE SOINS | | | |
|------------------------------|------------|------------------------------|------------|
| Fonction (compétence) | ETP | Fonction (compétence) | ETP |
| Infirmière Coordinatrice | 1,8 | Aide-soignante | 30 |
| Infirmière | 2.80 | Ergothérapeute | 0.10 |

| FILIÈRE ADMINISTRATIVE | | | |
|-------------------------------|------------|------------------------------|------------|
| Fonction (compétence) | ETP | Fonction (compétence) | ETP |
| Responsable de site | 1 | Secrétaire | 1 |

5.2 LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE ET L'ORGANISATION DE L'INTERDISCIPLINARITÉ

Afin de proposer l'accompagnement le plus juste et le mieux adapté aux attentes et besoins de la personne, traduit dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P), l'équipe pluridisciplinaire met en place un travail permettant la transmission des informations, l'analyse de celles-ci et la réflexion autour des pratiques professionnelles.

Le travail de collaboration se réalise également à travers l'ensemble des partenariats noués avec des organismes ou associations extérieures.

| TEMPS D'ÉCHANGE EXISTANTS DANS L'ÉTABLISSEMENT | | |
|--|---|---|
| Nature | Objectifs | Participants |
| Réunions de transmissions (quotidiennes, de 13h à 13h30) | Adapter l'accompagnement et le plan de soins quotidien en fonction des éléments variables transmis | IDE, AS, IDEC |
| Réunions de synthèse (chaque mardi de 13h30 à 14h30) | Valider / réévaluer les Projets de vie personnalisé | IDE, AS, IDEC |
| Groupe d'Analyse des Pratiques (1 fois par mois) | Réflexion et analyse en équipe sur les pratiques (questionnement éthique, réflexion autour des bonnes pratiques, ...) | Animateur (externe) IDEC, AS, IDEC, Responsable de site |

| | | |
|---|--|------------------------------------|
| Groupe de travail professionnel (2 à 4 fois par mois) | Réflexion sur des thématiques précises (risques professionnels, droits des usagers, réglementations, formation et tutorat ...) | Responsable de site, IDEC, IDE, AS |
| CODIR SSIAD (1 fois par semaine) | Suivi des plans d'actions de l'établissement, échanges autour des grands axes de travail : El, plaintes et réclamations, point RH | Liste des membres du CODIR |

5.3 LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

Développer une politique de QVT (Qualité de Vie au Travail)

Compte tenu de la charge mentale et physique des professions d'accompagnement, du manque d'attractivité de certaines professions et du manque de candidats sur le marché de l'emploi, l'Association met en avant certains dispositifs et/ou process s'inscrivant dans une démarche de QVT :

- Mise à jour et maintien en vie du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels),
- Désignation de formateur(s) PRAP2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Secteur Sanitaire et Médico-Social) et de formations internes PRAP2S,
- Formations inter-établissements et inter-associations partenaires,
- Régime de complémentaire santé prévoyant des garanties élevées en remboursement de soins,
- Disponibilité des équipes d'encadrement dans la rencontre de professionnels,
- Démarches de meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle (cycles de travail),
- Étude des besoins et achats de matériel pour les professionnels (sacoches, smartphones, dispositifs ergonomiques ...).

La recherche de la meilleure **qualité de vie au travail** reste constante au sein des établissements et services. Pour participer à cela, l'équipe de direction confirme sa volonté de :

- Garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- Écouter et dialoguer de manière constante avec les professionnels.

Travail sur la cohésion d'équipe

- **Repas de service**, une fois par mois, et en fonction des événements (pot de départ, anniversaire ...),
- **Les journées « Bien-être / Énergie »**, 3 jours par an, permettent aux professionnels de découvrir des activités relaxantes et de bien-être, de se détendre et de prendre soin d'eux (*mois de Novembre*),
- **Temps d'échanges collectifs** à la demande et groupes d'analyse de pratiques.

Ces activités sont le fruit d'une mobilisation active des professionnels qui les organisent. Elles permettent d'offrir des moments de convivialité et de partage différents du quotidien, et de renforcer les liens.

Le dialogue social, facteur de la cohésion des équipes et de la qualité de vie au travail

- ⇒ **Le dialogue social informel** est celui du quotidien. Il repose sur une relation d'écoute, d'empathie et d'entraide entre l'encadrement et les salariés et permet autant que possible de trouver des solutions à des problèmes récurrents au détour d'une simple discussion spontanée. Ce dialogue informel a pour objet de régler les situations problématiques avant qu'elles ne deviennent conflictuelles, et permet d'installer une relation de confiance au sein des équipes.

- ⇒ **Le dialogue social formalisé** est celui instauré par le cadre légal : le Comité Social et Économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel au sein des établissements et services de l'ALAGH. Des réunions régulières entre la direction et les membres du CSE permettent d'aborder toutes les problématiques rencontrées par les salariés dans leur quotidien, et de tenter d'y remédier en cherchant des solutions et des compromis.

L'Association reconnaît l'importance d'un dialogue social de qualité, moteur de la bonne marche des établissements et services, au bénéfice de toutes les parties participantes.

Ligne directrice des pratiques managériales

Dans un double objectif de meilleur accompagnement des personnes accueillies et de bon épanouissement des professionnels salariés, la ligne managériale revêt un caractère fondamental, ayant pour vocation de permettre notamment :

- L'attractivité et la fidélisation des personnels,
- L'engagement des salariés et la recherche permanente de qualité de service,
- Les relations de travail et un climat social favorable,
- La professionnalisation des effectifs,
- La promotion de l'égalité professionnelle,
- La prévention et la prise en compte de situations à risque.

CHAPITRE 6 – LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION ET DE DÉVELOPPEMENT

6.1 LES MODALITÉS D'ÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Ce Projet d'Établissement synthétise les réflexions pluridisciplinaires menées par les équipes du SSIAD, avec le concours des informations recueillies auprès des personnes accompagnées (via des enquêtes ou entretiens individuels) et des partenaires. Ce travail a été piloté par l'équipe projet et a été construit autour de plusieurs axes :

- Le plan d'actions de la précédente évaluation externe,
- Les orientations du CPOM 2020-2024 des établissements et services de l'ALAGH,
- Les remontées d'informations des enquêtes de satisfaction réalisées,
- Les différents plans d'actions issus des audits menés (*risques, QVT, ...*),
- Les réformes et orientations publiques impactantes.

Au démarrage de la démarche, l'équipe de direction a bénéficié d'une formation ciblée sur le Projet d'Établissement afin d'apporter un niveau de connaissances réglementaires et méthodologiques à l'ensemble des équipes en charge de conduire ce travail d'écriture.

Le service qualité de l'ALAGH, appuyé par celui de la Fondation St Charles, a proposé un accompagnement et un appui tout au long de la démarche, notamment une présence lors des groupes de travail avec les équipes. Il a également proposé des outils de travail comme les fiches projets - qui ont permis de faciliter l'identification des sous thématiques prioritaires de travail - et les fiches objectifs - qui ont permis de faciliter l'identification des actions à prévoir pour chacune des sous thématiques.

GLOSSAIRE

ALAGH : Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées

ALSAD : Association Lorraine de Soins À Domicile

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale

ARS : Agence Régionale de Santé

AS : Aide-Soignant

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CPGL : Collège des Professionnels de Gériatrie en Lorraine

CREAI : Centre Régional d'Étude, d'Actions et d'Informations

CSE : Comité Social d'Entreprise

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

COPIL : COmité de PILotage

CSI : Centre de Soins Infirmiers

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

DUP : Délégation Unique du Personnel

FAM(J) : Foyer d'Accueil Médicalisé (de Jour)

HAS : Haute Autorité de Santé

HAD : Hospitalisation À Domicile

IAS : Infections Associées aux Soins

IDE : Infirmier Diplômé d'État

IDEC(R) : Infirmier Diplômé d'État Coordinatrice (Responsable)

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PEC : Prise En Charge

RBPP : Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SAD : Service Autonomie à Domicile

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile

SRA : Structure Régionale d'Appui

SSIAD : Service de Soins Infirmiers À Domicile

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail

ULS : Unité de Logements et Services

FICHE OBJECTIF 1.1 : Renforcer l'accompagnement à la santé par le SSIAD

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 1.PROJET DE SOIN

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 05/02/2024

Temps de réunion : 1h30

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|----------|--------------|----------------------|
| FOURAR Béatrice | IDE | HILY Anaïs | IDEC Responsable |
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | GIRARD Yaël | Gestionnaire Qualité |

CONSTATS

4 points prioritaires : la santé mentale, le circuit des médicaments, le risque infectieux, la fin de vie.

Coordination avec les différents acteurs du territoire réalisée par les IDEC, avec plus ou moins de réactivité des différentes parties prenantes.

Le SSIAD accompagne les personnes en tenant compte de leur état de santé. Il met en place des outils pour le mettre en œuvre : recueil des directives anticipées, groupe d'analyse de pratiques, temps d'échange collectif, procédures ...

Des modalités de prises en soin spécifiques sont mises en place en fonction des besoins de la personne accompagnée et de sa famille (gestion de la douleur, soins de confort, soins à deux ...).

L'HAD peut prendre le relais dans certains cas. Dans ce cas, des professionnels infirmiers libéraux sont mis en place, en remplacement des IDE du SSIAD, du fait de leur capacité d'astreinte en cas d'urgence.

| POINTS FORTS | POINTS À AMÉLIORER |
|--|--|
| Présence d'une équipe IDE + AS et intervention d'un ergothérapeute à raison de 4h/mois | Favoriser l'évaluation interdisciplinaire des besoins et l'identification des risques |
| Compétences soignantes renouvelées (formations ...) | Renforcer la collaboration avec les médecins traitants et professionnels libéraux, HAD |
| Des temps d'échanges collectifs permettant d'échanger et d'anticiper sur l'évolution de l'état de la personne | Actions de prévention et de sensibilisation des risques à domicile |
| Capacité d'adaptation et d'organisation des soins en fonction des besoins définis avec la personne et le médecin | Faciliter le lien avec l'HAD, lien ville-hôpital, partenaires |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|--|-----------------------------|----------------------------------|---|
| Construire un plan de formation en lien avec les besoins identifiés sur le terrain (pathologies, fin de vie, dépendance, gestion des risques...) | Responsable de site/ IDEC | 31/12/2026 | Plan de formation Nombre de formations collectives (interne/externe) |
| Recruter en interne et externe des compétences multidisciplinaires au sein du SSIAD : ergothérapie, professionnels référents santé mentale/fin de vie/ ASG/handicap ...) | Responsable de site | 31/12/2026 | Recrutement ergothérapeute Recrutement interne (montée en compétences) |
| Mobiliser l'équipe IDE sur la gestion des risques : médicamenteux, infectieux, maltraitance et violence, perte d'autonomie ... | Responsable de site / Siège | 31/12/2025 | Référents professionnels Création de procédures |
| Réfléchir à une organisation plus efficiente des soins infirmiers (réactivité, capacité géographique, astreintes ...) | Responsable de site /IDEC | 31/12/2026 | Planning IDE, Nombre de soins IDE annuel |
| Diminuer le nombre d'actes réalisés des infirmiers libéraux | IDEC/IDE | 13/12/2028 | Nombre d'actes réalisés/an |
| Diffuser et mettre en œuvre la procédure du circuit du médicament en partenariat avec les différentes parties prenantes (médecin, pharmacie) | IDEC/IDE | 31/12/2025 | Procédure finalisée et diffusée Conventions |
| Sécuriser les actes sur délégation médicale, en lien avec les médecins traitants | IDEC/IDE | 31/12/2024 | Protocoles/ Procédures |
| Sécuriser la gestion des stupéfiants et autres traitements spécifiques à domicile (anticoagulants ...) | IDEC/IDE | 31/12/2024 | Protocoles/ Procédures |
| Inclure la personne, l'entourage ainsi que les professionnels aidants (ADV) dans l'accompagnement à la santé (repérage, actions de prévention, alerte ...) | Responsable de site /IDEC | 31/12/2027 | Actions de sensibilisation Réunions, groupes de travail |

FICHE OBJECTIF 1.2 : Favoriser l'implication de l'équipe de soin dans le parcours de la personne

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 1. PROJET DE SOIN

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 05/02/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| GIRARD Yaël | Gestionnaire Qualité | HILY Anaïs | IDEC Responsable |
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | GEOFFROY Anne-Sophie | IDE |

CONSTATS

Le SSIAD a un rôle de coordination dans l'accompagnement, l'objectif étant d'assurer une continuité et une cohérence dans les interventions au domicile. L'équipe de soin pour une personne à domicile se compose de plusieurs professionnels et services qui participent directement au profit du même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique, de compensation du handicap, de soulagement de la douleur ou de prévention de perte d'autonomie, ou aux actions nécessaires à la coordination de plusieurs de ces actes.

On y retrouve les professionnels libéraux, les SAAD, les pharmaciens, les prestataires de services ...

| POINTS FORTS | POINTS À AMÉLIORER |
|---|---|
| Identification de l'équipe de soin dès l'admission | Organiser des réunions interservices/établissements autour de l'accompagnement de la personne |
| Supports de partage d'informations présents au domicile (classeurs) | Absence de logiciel commun et multi-interlocuteurs |
| Temps de coordination dédié au SSIAD | Faciliter la communication multi-interlocuteurs dans des délais raisonnables |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN ŒUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|--|--------------------------|---------------------------------|---|
| Favoriser les rencontres au sein de l'équipe de soin (réunions de concertation, interventions conjointes ...) | IDEC | 31/12/2026 | Nombre de rencontres organisées |
| Inclure l'utilisation du logiciel PARCEO dans la pratique quotidienne du SSIAD et de l'équipe de soin | IDEC | 31/12/2026 | Nombre de dossiers SSIAD sur PARCEO Nombre de connexions à PARCEO dans l'année |
| Renforcer la coordination sur le terrain auprès des autres intervenants du domicile (prestataires, pharmacies, SAAD ...) | IDEC/IDE | 31/12/2027 | Temps de coordination dédiés aux échanges extérieurs |
| Renforcer le lien ville-hôpital/ESMS | Responsable de site/IDEC | 31/12/2024 | Conventions, Rencontres Taux d'admission provenant du CHU |
| Développer des actions de prévention seul ou en partenariat à destination de la personne et de son entourage | Responsable de site | 31/12/2028 | Supports de communication Nombre d'actions planifiées et réalisées |
| Ancrer la dynamique de signalement auprès du DAC54 et autorités de tutelle | Responsable de site/IDEC | 31/12/2025 | Nombre de déclarations Nombre d'entretiens au DAC54 |

FICHE OBJECTIF 2.1 : Ancrer la démarche de projet d'accompagnement dans le fonctionnement du SSIAD

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 3.PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 05/02/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| GIRARD Yaël | Gestionnaire Qualité | HILY Anaïs | IDEC Responsable |
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | GEOFFROY Anne-Sophie | IDE |

CONSTATS

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est réalisé en systématique pour toute personne accompagnée par le SSIAD. Les processus d'admission, d'évaluation et de réévaluation sont précis et connus des professionnels. L'ensemble des professionnels sont impliqués dans l'adaptation du projet d'accompagnement au travers des différentes instances (transmissions, réunions de synthèse, visites à domicile ...).

L'implication de la personne elle-même passe par les possibilités d'échanges sur son accompagnement auprès des professionnels. Ces échanges se font aujourd'hui essentiellement en amont de la réunion d'équipe et les retours auprès de la personne et des autres acteurs de l'accompagnant se font plus ou moins de manière informelle.

| POINTS FORTS | POINTS À AMÉLIORER |
|--|--|
| Expression des attentes et besoins facilitée (relation de confiance, visites à domicile, guide d'évaluation des besoins ...) | Implication des professionnels externes dans les réunions de synthèse (SAAD, IDEL ...) |
| Échange entre l'IDEC, la personne et sa famille | Processus de contractualisation de la réévaluation du projet d'accompagnement : avenant au DIPC, support identifié (logiciel de soins) |
| Réunions pluri professionnelles | Formalisation des objectifs de prise en charge et les moyens mis en œuvre avec la personne accompagnée |
| Formalisation du recueil d'expression de la personne (enquête, formulaire, transmissions ...) | Inclure les questionnements et réflexions éthiques dans le projet d'accompagnement de la personne |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN ŒUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|--|---------------------------|---------------------------------|--|
| Formaliser le processus de la réévaluation du projet d'accompagnement : avenant au DIPC, support identifié (logiciel de soins) | IDEC | 31/12/2025 | <p>Nombre d'avenants au DIPC rédigés</p> <p>Mode opératoire rédigé et diffusé</p> <p>Nombre de projets présents dans les dossiers patients</p> |
| Définir un groupe de professionnels référents pour l'élaboration et le suivi du projet d'accompagnement avec la personne | Responsable de site/IDEC | 31/12/2025 | Liste des personnes référentes |
| Faciliter l'implication des différents acteurs dans le projet d'accompagnement (réunions interservices, outils et supports de communication ...) | Responsable de site/IDEC | 31/12/2026 | <p>Nombre de réunions réalisées</p> <p>Supports créés et utilisés</p> |
| Créer un comité éthique et bientraitance | Responsable de site/Siège | 31/12/2028 | Comité Éthique et Bientraitance |
| Sensibiliser les équipes à la gestion des paradoxes au sein d'un projet d'accompagnement | Responsable de site/Siège | 31/12/2027 | <p>Réunions d'équipe</p> <p>Actions de sensibilisation</p> |

FICHE OBJECTIF 3.1 : Favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions (*sociales, matérielles, financières et humaines*)

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 4. PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 22/03/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|---------------------------|----------|--------------|------------------|
| TISSERANT ZYLINSKI Sophie | AS | HILY Anaïs | IDEC Responsable |
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | | |

CONSTATS

Le SSIAD promeut le maintien à domicile quand les conditions sociales, matérielles, financières et humaines le permettent.
Les situations à domicile précaires restent nombreuses et le SSIAD ne peut pas toujours apporter de solutions.

POINTS FORTS

POINTS À AMÉLIORER

| | |
|---|---|
| Repérage des situations complexes à domicile par les professionnels | Travail en collaboration avec les personnes /services compétents (CCAS, Assistante sociale, associations ...) |
| Développement de la relation de confiance avec la personne et/ou son entourage | Accompagnement des aidants afin de limiter le risque d'épuisement et le placement ou hospitalisation de la personne accompagnée |
| Travail en équipe, permettant d'évaluer le plus objectivement possible les situations | Identifier les ressources humaines nécessaires pour l'accompagnement social |
| Sensibilisation à la culture du signalement débutée auprès des professionnels | Anticiper la construction d'un environnement adapté au maintien à domicile |
| | Pénurie de médecins traitants, engendrant une difficulté d'accès aux soins pour les personnes |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|---|-----------------------------|----------------------------------|--|
| Développer les liens avec les différents acteurs du territoire : MDPH, CCAS, SAVS ... | Responsable de site/IDEC | 31/12/2025 | Nombre de rencontres réalisées Liste des coordonnées des acteurs du territoire |
| Former/sensibiliser les équipes à l'évaluation de l'épuisement des aidants (grille ZARIT) | IDEC | 31/12/2025 | Nombre de formations réalisées |
| Mobiliser les compétences sociales du site de Gentilly pour la gestion des situations complexes | Responsable de site / Siège | 31/12/2025 | Recrutement Mobilisation des ressources internes |
| Sensibiliser les équipes à la prévention et la lutte contre la maltraitance et la violence | Responsable de site/IDEC | 31/12/2027 | Plan de formation Groupe de travail Feuille d'émargement Nombre de déclarations/signalements (EI) |
| Envisager la création d'une Équipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EQLAAT) via les appels à projet de la CNSA | Responsable de site / Siège | 31/12/2027 | Réflexion aboutie Projet écrit |
| Faciliter l'accès aux droits en développant le partenariat avec Omnibus | Responsable de Siège / Site | 31/12/2027 | Convention de partenariat |
| Faciliter l'utilisation des services de télémedecine existants sur le territoire | Responsable de site /siège | 31/12/2028 | Réflexion aboutie |

FICHE OBJECTIF 4.1 : Ancrer la démarche qualité et de prévention des risques au SSIAD

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 5.PROJET QUALITÉ /HYGIÈNE / SÉCURITÉ

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 16/02/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|----------------------|--------------|-------------------|
| GIRARD Yaël | Gestionnaire qualité | HILY Anais | Responsable SSIAD |
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | | |

CONSTATS

Gestion documentaire

- Actualisation de l'ensemble de la documentation (Procédure/mode opératoire/formulaire, outils loi 2002-2...) en collaboration avec les salariés,
- Harmonisation de procédures transversales (service support) avec l'ensemble des établissements de l'ALAGH.

Démarche qualité

- Sensibilisation sur les pratiques professionnelles auprès des collaborateurs, en lien avec des thématiques « qualité »
- Réalisation d'audits internes avec les équipes
- Démarche qualité portée par plusieurs acteurs au sein de l'établissement (Cadres, AS, IDE, secrétaire...)
- Centralisation d'un plan d'amélioration continue (multiplicité des sources)
- Amélioration de la gestion des événements indésirables par le biais d'une formation par le SRA, mise en place d'un comité EI, déploiement sur AGEVAL.

POINTS FORTS

POINTS À AMÉLIORER

| | |
|---|---|
| Acquisition et déploiement d'un logiciel qualité (AGEVAL) | Diffusion des documents auprès de l'équipe |
| Participation des salariés à la confection et mise à jour des documents | Connaissance et déploiement de la gestion documentaire par les collaborateurs |
| Démarche qualité porter par plusieurs acteurs au sein de l'établissement (Cadres, AS, IDE, secrétaire...) | Communication interne et externe sur la démarche qualité |
| Centralisation d'un plan d'amélioration continue | Réflexion sur une harmonisation des pratiques qualité |
| Confection et actualisation des outils réglementaires | Ancrer une démarche de prévention des risques avec les équipes |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|---|----------------------------|----------------------------------|--|
| Communiquer régulièrement sur la démarche qualité auprès des équipes | Responsable de site | 31/01/2024 | Nombre de réunions/communications |
| Ancrer la démarche d'amélioration continue dans le fonctionnement de service | Responsable de site/IDEC | 31/06/2024 | Manuel qualité validé et communiqué Pilotage par processus (GED/PAC, E...) |
| Favoriser l'utilisation d'AGEVAL au quotidien par l'ensemble des collaborateurs | Responsable de site/IDEC | 31/12/2025 | Taux de déclarations Taux de connexions Formations, réunions |
| Organiser la mise à jour des documents réglementaires en équipe | Responsable de site | 31/12/2026 | Planning Feuille d'émergence |
| Organiser la formation PRAP2S (acteur et formateur) à l'échelle du GCSMS SOLILA | Responsable de site/Siège | 31/12/2025 | Outils en place et diffusés Plan de formation |
| Réaliser un audit de prévention des risques avec les équipes | Responsable de site/IDEC | 31/12/2026 | Audit réalisé Plan d'action associé |
| Développer des solutions de relais ou de renfort pour prévenir les risques professionnels | Responsable de site | 31/12/2028 | Dispositifs en place Nombre de relais/renforts effectués Liste de partenaires mobilisables |
| Créer un COPIL prévention mutualisé avec les SSIAD de la Fondation St Charles et de Colombey les belles | Responsable de site /Siège | 31/12/2026 | Liste des membres du COPIL prévention Nombre de COPILs réalisés |

FICHE OBJECTIF 5.1 : Promouvoir, soutenir, créer, individualiser les projets et parcours professionnels

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 6.PROJET RESSOURCES HUMAINES

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 13/03/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------------|---------------------------------------|--------------|-----------------------------|
| VELOSO Sergio | Responsable des Ressources Humaines | HILY Anaïs | Responsable de site Villers |
| PIERRET Aurore | Responsable du site Mont-Saint-Martin | GIRARD Yaël | Gestionnaire Qualité |
| LAURENT – BROCHET Aline | Responsable de site Nancy | | |

CONSTATS

Le service Ressources humaines est inter-établissements et services au sein de l'ALAGH.

L'équipe encadrante et administrative du SSIAD est en appui pour la mise en œuvre des ressources humaines auprès des professionnels.

POINTS FORTS

POINTS À AMÉLIORER

| | |
|--|--|
| Gestion des ressources humaines centralisée | Améliorer l'accueil et l'intégration des apprenants et nouveaux collaborateurs |
| Accueil et accompagnement de stagiaires | Favoriser la mobilité inter-associative avec les partenaires SOLILA |
| Mixité des professionnels inter-établissements (formation, journée QVT...) | Favoriser l'évolution professionnelle |
| Développement de la plateforme Hublo /MSTAFF | Favoriser une ligne managériale commune aux établissements et services |
| Diversité des accompagnements et des publics (PA / PH) | Ouvrir le plan de formation et de développement des compétences inter-associatif |
| Facilitation et accompagnement des projets professionnels | Favoriser l'attractivité des métiers |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|---|---------------------------|----------------------------------|---|
| Organiser l'amélioration de la QVCT | Responsable de site/siège | 31/12/2025 | Planning Actions QVCT |
| Formaliser la procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs | Responsable de site | 31/12/2025 | Procédure créée Documents créés |
| Impliquer l'équipe dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et apprenants | Responsable de site/IDEC | 31/12/2024 | Procédure Référénts professionnels Temps de rencontre |
| Organiser des échanges inter-associatifs (formation, groupe de travail, immersion professionnelle ...) | Responsable de site/siège | 31/12/2026 | Plan de formation Nombre de réunions effectuées Nombre d'immersions |
| Actualiser la cartographie des métiers et des compétences | Responsable de site/siège | 31/12/2026 | Cartographie réalisée |
| Favoriser l'apprentissage et la formation professionnelle pour les métiers en tension | Responsable de site/siège | 31/12/2026 | Nombre de VAE Nombre d'apprentissages AES, AS, IDE Plan de formation |
| Organiser la gestion des carrières longues | Responsable de site/siège | 31/12/2027 | Nombre d'évolutions ou modifications de poste Nombre d'adaptations du poste de travail |
| Favoriser l'adaptation des postes en cas de restrictions médicales, en lien avec la médecine du travail | Responsable de site/siège | 31/12/2025 | Poste aménagé Nombre d'aménagements de postes acceptés |
| Former les équipes encadrantes sur des thématiques managériales communes | Siège | 31/12/2026 | Nombre de formations réalisées |

FICHE OBJECTIF 6.1 : Organiser le service en fonction des besoins actuels et à venir

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : 7. PROJET STRUCTURATION DES INFRASTRUCTURES

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 05/02/2024

Temps de réunion : 1h30

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|--------------------|---------------------|-------------------|----------|
| CHEVREUX Véronique | Secrétaire | BEAUREGARD Amélie | IDEC |
| HILY Anaïs | Responsable de site | | |

CONSTATS

Le déménagement du SSIAD dans des locaux plus adaptés est à prévoir.

L'infrastructure informatique est à consolider (logiciels).

Les équipements hors structures sont à organiser pour une meilleure efficacité (parc automobile et flotte téléphonique).

POINTS FORTS

POINTS À AMÉLIORER

| | |
|--|---|
| Cahier des charges pour les locaux réalisé | Envisager plusieurs lieux pour un déménagement pérenne dans un secteur adapté |
| Changement des logiciels initié | Adaptation et appropriation des logiciels pour le SSIAD |
| Cohésion et travail d'équipe favorisés au quotidien | Améliorer le suivi et la gestion des équipements (entretien, contrôle ...) |
| Suivi du parc automobile en location et renouvellement prévu en 2024 | |
| Flotte téléphonique renforcée – gestion centralisée au niveau du service financier | |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|---|-----------------------------|----------------------------------|---|
| Améliorer à court terme les locaux du SSIAD en termes de sécurité (audit PSE) | Responsable de site | 31/12/2024 | Procédure diffusée aux équipes Factures matériel |
| Poursuivre l'élaboration du projet de l'installation du SSIAD au sein des Toits de Haye (site de Nancy) | Responsable de site/Siège | 31/12/2026 | Cahier des charges Écriture du projet |
| Envisager un rapprochement / mutualisation des locaux avec le partenaire ADAVIE (création du SAD) | Responsable de site/Siège | 31/12/2025 | Cahier des charges Écriture d'un projet |
| Réfléchir à une organisation des locaux sous forme d'antenne selon le secteur d'intervention (SAD) | Responsable de site/Siège | 31/12/2027 | Cahier des charges Écriture d'un projet |
| Établir le cahier des charges de nos besoins pour le nouveau logiciel de soins NETSOINS | Responsable de site / Siège | 31/12/2025 | Cahier des charges |
| Participer à la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique | Responsable de site / Siège | 31/12/2026 | Plan d'action Réfèrent structure |
| Organiser la gestion du parc automobile : entretiens, visites de contrôle, réparations ... | Responsable de site / Siège | 31/12/2025 | Procédure Intervention service d'entretien |

FICHE OBJECTIF 7.1 : Prévoir et organiser la stratégie de fonctionnement du SSIAD en lien avec les besoins actuels et à venir

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : **PROJET D'ADAPTATION AUX BESOINS ET ÉVOLUTION DU PUBLIC**

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 20/03/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|---------------------|----------------------|----------|
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | GEOFFROY Anne-Sophie | IDE |
| HILY Anaïs | Responsable de site | GAUZELIN Céline | AS |

CONSTATS

Reforme de tarification du SSIAD à compter de 2024 :

- ⇒ Financement en lien avec le taux d'occupation du SSIAD.
- ⇒ Financement en lien avec la charge en soins du SSIAD.

Les besoins en ressources humaines évoluent avec les besoins des personnes accompagnées :

- ⇒ Augmentation de la charge en soins, des situations complexes, des interventions en binômes, des situations d'urgence
- ⇒ Élargissement du territoire d'intervention depuis 2021, à moyens constants
- ⇒ Majoration du temps de coordination entre les acteurs du territoire
- ⇒ Majoration du temps administratif (en lien avec réforme tarification, démarche d'amélioration continue de la qualité ...)

Difficultés de recrutement en lien avec la pénurie de personnel et l'attractivité des métiers.

POINTS FORTS

Professionnels à l'écoute, sensibilisés au recueil et à la transmission d'informations en lien avec la prise en charge globale de la personne

Collaboration avec les acteurs du territoire pour organiser la prise en charge des personnes en situation de soins importants / complexes

POINTS À AMÉLIORER

Organiser la gestion du recueil des données en lien avec la réforme de tarification

Défaut de la maîtrise globale des soins par la multiplicité d'intervenants soignants (IDEL), entraînant parfois la fragmentation des interventions et du suivi des soins

Perte de la continuité des soins IDE au niveau du SSIAD (prise en charge HAD, soins spécifiques, absence d'astreintes ...)

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|--|---------------------|----------------------------------|--|
| Améliorer la maîtrise de l'ensemble des soins infirmiers des personnes accompagnées par le SSIAD | A.HILY | 31/12/2025 | Nombre d'interventions IDE et IDEL à l'année Plan de soins infirmiers |
| Organiser les moyens humains en lien avec les besoins identifiés : astreinte IDE, coordination IDE, nombre d'ETP... | A.HILY | 31/12/2026 | Planning de travail Mutualisation d'astreintes Recrutement/adaptation temps de travail |
| Renforcer le poste de secrétariat (temps et compétences) | Responsable de site | 31/05/2026 | Recrutement Fiche de mission |
| Cartographier les besoins du territoire pour la population âgée et en situation de handicap, à l'échelle du département, en s'appuyant sur l'implantation de la MAS ALAGH NORD | Responsable de site | 31/12/2024 | Zones blanches identifiées Données démographiques |
| Optimiser le taux d'occupation du SSIAD en élargissant le secteur géographique d'intervention, en accord avec les autres SSIADs et futurs SADS | Responsable de site | 31/12/2026 | Secteur d'intervention Taux d'occupation |

FICHE OBJECTIF 7.2 : Développer notre expertise d'accompagnement des profils multiples

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : **PROJET D'ADAPATION AUX BESOINS ET EVOLUTION DU PUBLIC**

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 05/02/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|----------------------|--------------|----------|
| GIRARD Yaël | Gestionnaire qualité | | |
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | | |
| HILY Anaïs | IDEC Responsable | | |

CONSTATS

Accompagnements à domicile multiples :

- Personnes handicapées vieillissantes
- Personnes adultes en situation de handicap de tous âges et tous types de handicaps : trauma médullaire, maladies dégénératives, handicap de naissance ...
- Personnes de plus de 60 ans avec handicap temporaire
- Personnes porteuses de maladies neurodégénératives (Alzheimer, parkinson, corps de Levy ...)

Notre personnel est polyvalent, on note cependant une expertise professionnelle nécessaire plus spécifique différente selon la nature des accompagnements.

Les plans de formation de ces dernières années n'ont pas suivi l'évolution du service sur l'accompagnement des différents profils.

POINTS FORTS

POINTS À AMÉLIORER

| | |
|---|--|
| Équipe à l'écoute des besoins de chacune des personnes accompagnées | Formation du personnel aux spécificités du handicap |
| Équipe soignante polyvalente IDE et AS en termes d'accompagnement (PA/PH) | Définir les critères d'admission par le SSIAD pour un meilleur accompagnement |
| Capacité de 151 places | Favoriser la prise en charge des soins infirmiers par les IDE salariées du SSIAD |
| Nouvelle tarification en lien avec le profil des personnes accompagnées | Développer les ressources humaines nécessaires à un accompagnement de qualité |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|--|----------------------------|----------------------------------|---|
| Planifier des actions de formation en lien avec les spécificités du handicap en utilisant les ressources internes de l'ALAGH | Responsable de Site | 31/12/2026 | Nombre de formations planifiées et suivies Feuille d'émergence |
| Formaliser une grille d'évaluation des besoins spécifiques pour l'admission des personnes en situation de handicap (physique et psychique) | Responsable de Site | 31/12/2025 | Grille d'évaluation Formation à l'utilisation de la grille |
| Créer des places de SSIAD renforcées pour les profils complexes (grande dépendance, handicap lourd, poly pathologie, PHV ...) | Responsable de Site | 31/12/2027 | Nombre de places SSIAD renforcées |
| Développer les compétences des soignants dans les troubles psychiques et neurodégénératifs | Responsable de site / IDEC | 31/12/2027 | Plan de formation |
| Développer le partage d'expertises inter établissements et inter-associatif | Responsable de site/Siège | 31/12/2028 | Réunions, groupes de travail Formations internes |

FICHE OBJECTIF 7.3 : Accompagner la transformation vers le Service Autonomie à Domicile

L'objectif est issu d'une thématique retenue dans la Fiche Projet ci-dessous

En lien avec la fiche projet : PROJET D'ADAPTATION AUX BESOINS ET ÉVOLUTION DU PUBLIC

Projet d'établissement de l'ESMS : SSIAD ALAGH

Date de réunion : 29/03/2024

Temps de réunion : 1h

Personnes présentes – Groupe Projet

| Nom – Prénom | Fonction | Nom – Prénom | Fonction |
|-------------------|---------------------|------------------|-------------------|
| BEAUREGARD Amélie | IDEC | SERGENT Frédéric | Directeur général |
| HILY Anaïs | Responsable de site | | |

CONSTATS

Le SSIAD ALAGH a expérimenté un SPASAD de 2015 à 2023. La recherche d'un nouveau partenaire pour se mettre en conformité avec la réforme SAD est en cours.

Le rapprochement ALAGH/Fondation St Charles enclenché en avril 2023 doit permettre de constituer un SAD en accord avec les attentes de la réforme et des besoins des personnes sur le secteur actuel du SSIAD.

POINTS FORTS

POINTS À AMÉLIORER

| | |
|---|--|
| Secteur géographique bien délimité, en accord avec les autres SSIAD du territoire et le DAC54 | Identification d'un partenaire SAAD |
| Une expertise soins développée depuis 1974 | Enclenchement du travail de mise en conformité avec le cahier des charges nommé dans le décret de juillet 2023 |
| Un accompagnement de différents profils de publics PA/PH | Meilleure gestion du taux d'occupation en lien avec les besoins du territoire |
| Des professionnels sensibilisés aux évolutions à venir | Identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la couverture du territoire du futur SAD |

ACTIONS À PRÉVOIR

| <i>INTITULÉ DE L'ACTION</i> | <i>PILOTE</i> | <i>ÉCHANCE DE MISE EN OEUVRE</i> | <i>INDICATEURS</i> |
|---|----------------------------|----------------------------------|---|
| Organiser et planifier les séquences de travail en vue de la mise en conformité avec le cahier des charges des SAD, avec le partenaire ADAVIE | Responsable de site/Siège | 31/12/2024 | Compte-rendu Nombre de séances de travail prévues et réalisées |
| Favoriser le développement d'outils opérationnels entre l'aide et le soin par les équipes | Responsable de site | 31/12/2027 | Groupes de travail Étude des besoins Documents communs |
| Harmoniser les pratiques professionnelles et documents de référence au sein du futur SAD | Responsable de site | 31/12/2027 | Procédures communes Rencontres interservices |
| Organiser et cadrer le recrutement des AES dans l'optique de la transformation en SAD | Responsable de site/Siège | 31/12/2027 | Fiche de poste |
| Évaluer les besoins et les ressources existantes à l'échelle du département, en partenariat avec l'ensemble des SSIAD et le DAC54 | Responsable de site | 31/12/2025 | Rencontres inter-SSIADs Cartographie des SSIADs |
| Redéployer les places du SSIAD sur un territoire plus élargi (zones nord et sud du département) | Responsable de site/ Siège | 31/12/2027 | Secteur d'intervention Agrément SAD |

| PROJET DE SOIN | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Sous thématique | Action | Échéance | | | | | Pilote |
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Renforcer l'accompagnement à la santé | Construire un plan de formation en lien avec les besoins identifiés sur le terrain (pathologies, fin de vie, dépendance, gestion des risques...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/ IDEC |
| | Recruter en interne et externe des compétences multidisciplinaires au sein du SSIAD : ergothérapie, professionnels référents santé mentale/fin de vie/ASG/handicap ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Mobiliser l'équipe IDE sur la gestion des risques : médicamenteux, infectieux, maltraitance et violence, perte d'autonomie | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |
| | Réfléchir à une organisation plus efficiente des soins infirmiers (réactivité, capacité géographique, astreintes ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/ IDEC |
| | Diminuer le nombre d'actes réalisés des infirmiers libéraux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | IDEC |
| | Diffuser et mettre en œuvre la procédure du circuit du médicament en partenariat avec les différentes parties prenantes (médecin, pharmacie) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Sécuriser les actes sur délégation médicale , en lien avec les médecins traitants | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |

| | | | | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Renforcer l'accompagnement à la santé | Sécuriser la gestion des stupéfiants et autres traitements spécifiques à domicile (anticoagulants ...) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Inclure la personne, l'entourage ainsi que les professionnels aidants (ADV) dans l'accompagnement à la santé (repérage, actions de prévention, alerte ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site /IDEC |
| Favoriser l'implication de l'équipe de soin dans le parcours de la personne | Favoriser les rencontres au sein de l'équipe de soin (réunions de concertation, interventions conjointes ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Inclure l'utilisation du logiciel PARCEO dans la pratique quotidienne du SSIAD et de l'équipe de soin | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Renforcer la coordination sur le terrain auprès des autres intervenants du domicile (prestataires, pharmacies, SAAD ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Renforcer le lien ville-hôpital/ESMS | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/IDEC |
| | Développer des actions de prévention seul ou en partenariat à destination de la personne et de son entourage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Ancrer la dynamique de signalement auprès du DAC54 et autorités de tutelle | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/IDEC |

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

| Sous thématique | Action | Échéance | | | | | Pilote |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Ancrer la démarche de projet d'accompagnement dans le fonctionnement du SSIAD | Formaliser le processus de la réévaluation du projet d'accompagnement : avenant au DIPC, supports identifiés (logiciel de soins) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Définir un groupe de professionnels référents pour l'élaboration et le suivi du projet d'accompagnement avec la personne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Faciliter l'implication des différents acteurs dans le projet d'accompagnement (réunions interservices, outils et supports de communication ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Créer un comité éthique et bientraitance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Sensibiliser les équipes à la gestion des paradoxes au sein d'un projet d'accompagnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

| Sous thématique | Action | Échéance | | | | | Pilote |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions (<i>sociales, matérielles, financières et humaines</i>) | Développer les liens avec les différents acteurs du territoire : MDPH, CCAS, SAVS ... | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/IDEC |
| | Former/sensibiliser les équipes à l'évaluation de l'épuisement des aidants (grille ZARIT) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | IDEC |
| | Mobiliser les compétences sociales du site de Gentilly pour la gestion des situations complexes | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |
| | Sensibiliser les équipes à la prévention et la lutte contre la maltraitance et la violence | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |
| | Envisager la création d'une Équipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EQLAAT) via les appels à projet de la CNSA | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |
| | Faciliter l'accès aux droits en développant le partenariat avec Omnibus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |
| | Faciliter l'utilisation des services de télémédecine existant sur le territoire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |

PROJET QUALITÉ/SÉCURITÉ/HYGIÈNE

| Sous thématique | Action | Échéance | | | | | Pilote |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Ancrer la démarche qualité et de prévention des risques au SSIAD | Communiquer régulièrement sur la démarche qualité auprès des équipes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Ancrer la démarche d'amélioration continue dans le fonctionnement de service | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Favoriser l'utilisation d'AGEVAL au quotidien par l'ensemble des collaborateurs | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/IDEC |
| | Organiser la mise à jour des documents réglementaires en équipe | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Organiser la formation PRAP2S (acteur et formateur) à l'échelle du GCSMS SOLILA | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/Siège |
| | Réaliser un audit de prévention des risques avec les équipes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/IDEC |
| | Développer des solutions de relais ou de renfort pour prévenir les risques professionnels | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Créer un COPIL prévention mutualisé avec les SSIAD de la Fondation St Charles et de Colombey les belles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/Siège |

PROJET RESSOURCES HUMAINES

| <i>Sous thématique</i> | <i>Action</i> | <i>Échéance</i> | | | | | <i>Pilote</i> |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Promouvoir, soutenir, créer, individualiser les projets et parcours professionnels | Organiser l'amélioration de la QVCT | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/siège |
| | Formaliser la procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Impliquer l'équipe dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et apprenants | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/IDEC |
| | Organiser des échanges inter-associatifs (formation, groupes de travail, immersions professionnelles ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/siège |
| | Actualiser la cartographie des métiers et des compétences | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/siège |
| | Favoriser l'apprentissage et la formation professionnelle pour les métiers en tension | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/siège |
| | Organiser la gestion des carrières longues | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/siège |
| | Favoriser l'adaptation des postes en cas de restrictions médicales, en lien avec la médecine du travail | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/siège |

PROJET DE STRUCTURATION DES INFRASTRUCTURES

| Sous thématique | Action | Échéance | | | | | Pilote |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Organiser le service en fonction des besoins actuels et à venir | Améliorer à court terme les locaux du SSIAD en termes de sécurité (audit PSE) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Poursuivre l'élaboration du projet de l'installation du SSIAD au sein des Toits de Haye (site de Nancy) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siege |
| | Envisager un rapprochement/mutualisation des locaux avec le partenaire ADAVIE (création du SAD) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siege |
| | Réfléchir à une organisation des locaux sous forme d'antennes selon le secteur d'intervention (SAD) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siege |
| | Établir le cahier des charges de nos besoins pour le nouveau logiciel de soins NETSOINS | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siege |
| | Participer à la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siege |
| | Organiser la gestion du parc automobile : entretiens, visites de contrôle, réparations ... | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siege |

PROJET D'ADAPTATION AUX BESOINS ET EVOLUTIONS DU PUBLIC

| Sous thématique | Action | Échéance | | | | | Pilote |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | |
| Prévoir et organiser la stratégie de fonctionnement du SSIAD en lien avec les besoins actuels et à venir | Améliorer la maîtrise de l'ensemble des soins infirmiers des personnes accompagnées par le SSIAD | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Organiser les moyens humains en lien avec les besoins identifiés : astreinte IDE, coordination IDE, nombre d'ETP... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Renforcer le poste de secrétariat (temps et compétences) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Cartographier les besoins du territoire pour la population âgée et en situation de handicap , à l'échelle du département, en s'appuyant sur l'implantation de la MAS ALAGH NORD | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Optimiser le taux d'occupation du SSIAD en élargissant le secteur géographique d'intervention , en accord avec les autres SSIADs et futurs SADS | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| Développer notre expertise d'accompagnement des profils multiples | Planifier des actions de formation en lien avec les spécificités du handicap en utilisant les ressources internes de l'ALAGH | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de Site |
| | Formaliser une grille d'évaluation des besoins spécifiques pour l'admission des personnes en situation de handicap (physique et psychique) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de Site |
| | Créer des places de SSIAD renforcées pour les profils complexes (grande dépendance, handicap lourd, poly pathologie, PHV ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de Site |

| | | | | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| | Développer les compétences des soignants dans les troubles psychiques et neurodégénératifs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / IDEC |
| | Développer le partage d'expertise inter-établissements et inter-associatif | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/Siège |
| Accompagner la transformation vers le Service Autonomie à Domicile | Organiser et planifier les séquences de travail en vue de la mise en conformité avec le cahier des charges des SAD, avec le partenaire ADAVIE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site/Siège |
| | Favoriser le développement d'outils opérationnels entre l'aide et le soin par les équipes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Harmoniser les pratiques professionnelles et documents de référence au sein du futur SAD | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Organiser et cadrer le recrutement des AES dans l'optique de la transformation en SAD | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |
| | Évaluer les besoins et les ressources existantes à l'échelle du département, en partenariat avec l'ensemble des SSIAD et le DAC54 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site |
| | Redéployer les places du SSIAD sur un territoire plus élargi (zones nord et sud du département) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Responsable de site / Siège |